

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI



FACULTE SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION
FILIERE SCIENCES DE GESTION
SPECIALITE MANAGEMENT BANCAIRE

Thème

La modernisation des moyens de paiement
Cas : CPA agence 194 Tizi-Ouzou

Encadré par

Madame BOURKACHE F.

Réalisé par

Mr CHALABI Fethi

LE JURY :

Présidente : Mme REMIDI, MCB, UMMTO

Reportrice : Mme BOURKACHE, MCA, UMMTO

Examinatrice : Mme FERRAT, MCB, UMMTO

12 /09/2024

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail à :

- Ma très chères mère IKROUBERKANE Ouardia
- Mes sœurs, Kahina et Ryma
- Mes frères, Aziz et Yacine
- Tous mes amis

Remerciements

Au terme de ce travail

- Je tiens à remercier Mme BOURKACHE FERROUDJA, pour son aide, ses orientations et conseils précieux durant la préparation de ce mémoire
- Le personnel de l'agence CPA 194 de Tizi-Ouzou, particulièrement Mme HAMOUCHE, chargée de clientèle pour son encadrement durant notre stage pratique.

SOMMAIRE

Introduction générale	01
Chapitre I : le système bancaire algérien.....	04
Section 01 : présentation et historique du système bancaire algérien	06
Section 02 : l'introduction des technologies de l'information et de communication et leur impact le système bancaire algérien	14
Chapitre II : description de la monétique	22
Section 01 : présentation générale de la monétique	24
Section 02 : l'évolution de la monétique en Algérie	29
Chapitre III : des moyens de paiements classiques aux moyens de paiements modernes.....	36
Section 01 : les moyens de paiement classiques.....	38
Section 02 : les moyens de paiement moderne.....	48
Chapitre IV : analyse des résultats de l'enquête sur la carte CPA cas agence CPA 194 de Tizi-Ouzou	56
Section 01 : présentation de l'établissement d'accueil.....	58
Section 02 : analyse des données de la carte CPA.....	63
Conclusion générale.....	81
Liste des abréviations.....	84
Liste des schémas.....	87
Liste des figures.....	89
Liste des tableaux.....	91
Bibliographie	94

INTRODUCTION GENERALE

Introduction générale

La banque joue un rôle capital dans le développement économique. Elle permet aux individus et aux entreprises d'effectuer leurs transactions rapidement en toute efficacité en leur offrant des produits et services financiers qui les accompagnent dans leurs opérations et transactions économiques.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication constituent un nouvel élan dans notre société. Même si leur niveau d'adoption varie d'un pays à un autre, leur utilisation semble se généraliser progressivement dans toutes les sphères de l'activité humaines et leur introduction provoque une profonde mutation, particulièrement dans le monde bancaire.

Avec les avancées impressionnantes des nouvelles technologies dans le domaine de la communication et de l'informatique qui caractérisent notre siècle, nous assistons à une digitalisation et numérisation extrême de toutes les formes de paiement adaptées aux exigences de notre nouveau mode de vie.

En effet, le développement des moyens de paiement est caractérisé par une dématérialisation progressive, d'abord il a commencé par la création du troc, lequel a engendré la monnaie métallique, qui a donné naissance à la monnaie papier. Au cours des dernières années, l'innovation technologique a conduit à l'apparition d'une nouvelle forme de monnaie, la monnaie électronique. Il s'agit principalement aujourd'hui d'unités électroniques stockées sur une carte à puce, appelée porte-monnaie électronique et alimentée à partir d'un compte bancaire. Cette dernière diffère de la monnaie métallique et de la monnaie papier (fiduciaire) par sa nature scripturale, puisqu'elle existe sous une forme intangible dans une base de données. Nous observons aujourd'hui l'avancement de cette dernière qui fait disparaître entièrement l'usage du papier dans les transferts de fonds.

Le paysage des moyens de paiement connaît une transformation fulgurante à l'échelle mondiale. Le paiement par internet, par mobile, et sans contact gagnent du terrain, bouleversant les habitudes et ouvrant la voie à une nouvelle ère de transaction électronique. Cette révolution s'accompagne d'une automatisation, d'une sécurisation et d'une internationalisation accrues des systèmes de gestion des flux financiers entre banques.

Face à cette évolution majeure, les autorités bancaires algériennes ne sont pas restées les bras croisés. Conscientes de l'impérieuse nécessité de s'adapter, elles ont pris l'initiative de lancer un programme de réforme ambitieux. Ce programme vise à

moderniser les infrastructures de paiement et à introduire de nouveaux outils financiers innovants visant l'objectif de stimuler l'efficacité des services bancaires et répondre aux attentes d'une clientèle de plus en plus connectée.

Ces initiatives témoignent de l'engagement des autorités algériennes à accompagner la transformation digitale du secteur financier et à offrir aux citoyens des moyens de paiement modernes, fiable et accessible. L'adoption de ces nouveaux systèmes positionne l'Algérie dans la dynamique d'innovation qui caractérise le paysage des paiements électronique.

Le bon fonctionnement des transactions financières est une condition préalable pour instaurer un système bancaire solide, solvable, et contribue à la stabilité financière en cas de crise et ce dernier est considéré comme un facteur déterminant pour favoriser la réussite des politiques de progrès et de prospérité. Et pour cela notre travail est basé sur une question principale :

Quel est l'impact de la modernisation des moyens de paiement sur la banque ?

1. Choix de thème

Etant donné que notre spécialité Management bancaire on a choisi le thème « la modernisation des moyens de paiement » pour plusieurs raisons on cite les deux suivantes :

- Le domaine des moyens de paiement est en constante évolution, stimulé par les avancées technologiques et l'émergence de nouveaux acteurs.
- La modernisation des moyens de paiement est un enjeu crucial pour la banque et les autres institutions financières qui doivent s'adapter aux attentes et à la concurrence des nouveaux acteurs, et comprendre les enjeux de ce domaine nous permettra d'acquérir des compétences pour une carrière dans le secteur bancaire.

2. Objectif de travail

L'objectif de notre travail :

- Déterminer le degré d'intégration des systèmes bancaires algériens dans les nouvelles technologies.
- Citer les imperfections des moyens de paiement classique est moderne et leurs avantages.
- Déterminer le degré d'avancement de système bancaire Algérien.
- Déterminer l'impact de la modernisation des moyens de paiement sur les banques.

3. Intérêt de travail

La modernisation des moyens de paiement bouleverse profondément le secteur bancaire. Notre travail s'intéresse à l'impact de cette transformation sur les établissements financiers, en prenant pour objet d'étude la carte CPA. A travers une analyse des résultats d'une enquête menée auprès de l'agence CPA 194 de Tizi Ouzou, nous cherchons à évaluer les conséquences de cette innovation sur la banque et le comportement des clients.

Cette étude se révèle particulièrement pertinente dans un contexte où la digitalisation des services financiers s'accélère, transformant en profondeur les relations entre les banques et leurs clients.

4. Structure de travail

Notre travail est structuré de trois chapitres théoriques et le quatrième un cas pratique au niveau de l'agence CPA 194 de Tizi Ouzou :

Le premier chapitre intitulé « le système bancaire Algérien » qu'on partage en deux sections

La premier : présentation et historique du système bancaire algérien

La deuxième : Le système bancaire algérien via l'introduction des technologies de l'information et de communication

Le deuxième chapitre intitulé « description de la monétique » où on trouve une présentation générale de la monétique comme première section, et les opérations monétiques en Algérie comme deuxième section.

Le troisième chapitre intitulé « des moyens de paiement classique aux moyens de paiement moderne » la première section va inclure les moyens de paiement classique ; la deuxième pour les moyens de paiement moderne.

Notre quatrième chapitre sera notre côté pratique intitulé « Analyse des résultats de l'enquête sur la carte CIB cas CPA 194 de Tizi Ouzou ».

La première section c'est une présentation de notre établissement d'accueil.

La deuxième section sera occupée pour l'analyse des données de l'enquête sur la carte CPA CIB.

CHAPITRE I :LE SYSTEME BANCAIRE ALGERIEN

Introduction

Le système bancaire est un ensemble d'institutions financières qui collectent des dépôts, accordent des crédits et propose une gamme de services financiers aux individus, aux entreprises et aux gouvernements. Il joue un rôle essentiel dans l'économie en facilitant les transactions financières, en soutenant l'investissement et la croissance, et en contribuant à la stabilité monétaire.

Les spécialistes du Fonds Monétaire International (FMI) ainsi que les représentants de l'Association des Banques et Etablissements Financiers (ABEF) trouvent que la réforme du système bancaire algérien doit obligatoirement se focaliser sur la modernisation des systèmes de paiement ainsi que le cadre réglementaire régissant ce secteur. Pour cela le secteur bancaire algérien est lancé dans une évolution avec l'avènement des technologies de l'information et de communication (TIC).

Dans ce chapitre on va présenter le système bancaire algérien dans la première section, puis l'impact des (TIC) sur le secteur bancaire dans la seconde section.¹

¹ H. ARROUDJ (2015), Réforme et modernisation du système bancaire algérien durant la période 1990-2010, Thèse de Doctorat en sciences commerciales, option finances et économie internationale, Université d'Oran 2.

Section 01 : présentation et historique du système bancaire algérien

Le système bancaire par sa fonction monétaire, joue un rôle déterminant dans la dynamique économique d'un pays. Il favorise l'investissement, l'activité et la création d'emplois, contribuant ainsi à l'amélioration du bien-être de la population.

1.1 Définition du système bancaire

Un système bancaire est un ensemble de banques et d'autres établissements financiers et d'une Banque centrale qui entretiennent des relations financières de créances et d'engagements avec agents non financiers.

Le système bancaire intervient de façon directe ou indirecte au processus de création ou de circulation de la monnaie et de l'épargne¹.

1.2 Les acteurs du système bancaire algérien

Le système bancaire algérien moderne constituer essentiellement de la banque centrale d'Algérie et les banques commerciale et les autres établissements financière.

1.2.1 La banque centrale d'Algérie

Une banque centrale d'une manière générale est une institution publique qui gère la monnaie d'un pays ou d'un groupe de pays et contrôle la masse monétaire, c'est-à-dire la quantité de monnaie en circulation. Le principal objectif de nombreuses banques centrales est la stabilité des prix. Dans certains pays, les banques centrales sont tenues par la loi d'agir en faveur du plein emploi².

La banque centrale d'Algérie est créée par la loi 62-144 votée par l'assemblée constituante le 13 Décembre 1962, portant création et constitution des statuts de la Banque Centrale.

La banque d'Algérie a pour mission de veiller à la stabilité des prix en tant qu'objectif de la politique monétaire, de créer et de maintenir, dans les domaines de la monnaie, du crédit et des changes, les conditions les plus favorables à un développement soutenu de l'économie, tout en veillant à la stabilité monétaire et financière.

A cet effet, elle est chargée de régler la circulation monétaire, de diriger et de contrôler, par tous les moyens appropriés, la distribution du crédit, de réguler la liquidité, de veiller à la bonne gestion des engagements financiers à l'égard de

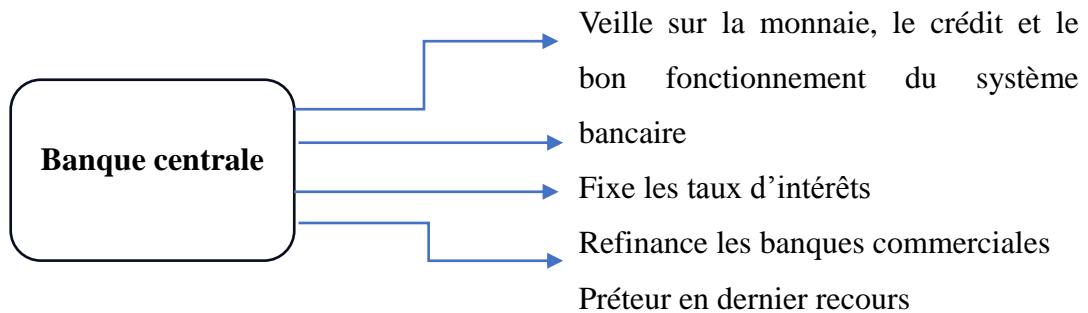
¹ <http://www.memoireonline.com/Reglementation-prudentielle-et-performances-du-systeme-bancaire-au-Cameroun>

² <https://www.ecb.europa.eu/explainers/tell-me/html/what-is-a-central-bank.fr.html>

l'étranger, de réguler le marché des changes et de s'assurer de la sécurité et de la solidité du système bancaire¹.

Au cœur de système financier, la banque centrale orchestre un ensemble d'action visant à garantir la stabilité monétaire du système bancaire, comme illustre dans le schéma suivant :

Schéma n°01 : les activités de la banque centrale



Source : www.m-lasserre.com/educpop/dossiermonnaie/4lesystemebancaire.htm

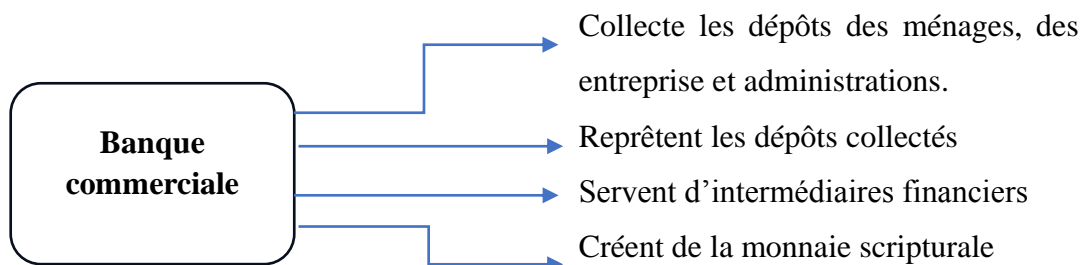
1.2.2 Les banques commerciales

Ce sont les établissements qui ont une habilité à réaliser toutes les opérations de banque définies dans les articles 110 et 113 de la loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit².

Les banques sont des établissement financier don l'activité principale c'est de récolter de ressource afin d'octroyer des crédits.

Nous pouvons clarifier l'activité des banques commerciales par le schéma suivant :

Schéma n°02 : les activités des banques commerciales



Source : www.m-lasserre.com/educpop/dossiermonnaie/4lesystemebancaire.htm

¹ Ordonnance 03-11 du 26 Août 2003, p 10

² Salima REKIBA. Le Système Bancaire Algérien : Etat des lieux, degré de libéralisation et problèmes d'inadaptation avec les règles de l'AGCS. Université d'Oran p. 128

Les banques commerciales en Algérie se divisent en trois catégories :

a. Les banques publiques

Les banques publiques sont au nombre de six¹ :

- La Banque Nationale d'Algérie (BNA),
- La Banque Extérieure d'Algérie (BEA),
- Le Crédit Populaire d'Algérie (CPA),
- La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR)
- La Banque de Développement Local (BDL),
- La Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance (CNEP- Banque)

b. Les banques privées à capitaux étrangers²

Il y'a treize banques privées à capitaux étrangers, qui sont :

- Citibank Algérie
- Araba Banking Corporation-Algeria (ABC)
- Natixis-Algérie
- Société générale Algérie
- Arab Bank PLC-Algeria (succursale)
- BNP Paribas Al-Djazaïr
- Gulf Bank Algeria
- Trust Bank-Algeria
- The Housing Bank for Trade and Finance-Algeria
- Fransabank Al-Djazaïr SPA
- Crédit agricole corporate et investissement Bank-Algérie
- HSBC-Algeria (succursale)
- Al Salam Bank-Algeria

c. Les banques mixtes

La seule banque mixte implantée en Algérie est :

- Al Baraka Bank Algérie

¹ Guide des banques et des établissements financiers. Edition 2015, Imprimé en Algérie. Disponible au format PDF sur : <https://www.kpmg.com/DZ/fr/IssesAndInsights/publications/Documents/>

² ibid

1.2.3 Les établissements financiers

Les établissements financiers sont des entreprises qui offre des services financiers à ses clients, ils fonctionnent essentiellement sur fonds propres. Ils ne peuvent pas recevoir des fonds du publiques que pour les affectations spéciales comme le logement¹.

Les principaux établissements financiers en Algérie sont :

Société de Refinancement Hypothécaire (SRH)

- Société financière d'investissement de participation et de placement
- Arab Leasing Corporation (ALC)
- Maghreb Leasing Algérie (MLA)
- Cetelem Algérie
- Caisse nationale de mutualité agricole (CNMA)
- Société nationale de Leasing SPA (SNL)
- Ijar Leasing Algérie SPA (ILA)
- El Djazair IJAR-SPA

1.3 Le rôle du système bancaire

Le système bancaire joue un rôle important dans l'économie en facilitant les transactions financières et en contribuant à la stabilité économique

▪ Système bancaire comme moyen de règlement

Le système bancaire est un mécanisme de règlement des transactions dans la mesure où il constitue un moyen d'échange essentiel au bon fonctionnement d'une économie basée. En effet, si la monnaie est l'unité de valeur commune, les formes sous lesquelles elle est échangée se sont multipliées : numéraire, chèque, carte de crédit, carte de débit, transfert électronique de fonds, dépôts directs et retraits préautorisés².

▪ Un système de collecte de l'épargne

Le système bancaire est un moyen d'agrégation d'épargne dans la mesure où la nécessité d'agrégation de l'épargne prend origine dans le besoin qu'expriment les entreprises d'opérer en une taille qui minimise leurs coûts de transaction. De ce fait, on peut considérer l'agrégation de l'épargne comme une fonction très importante du

¹ Les Banques d'Algérie, «20 Banques et 9établissements financiers actuellement agréés, Point économique Algérie : la référence du monde de l'entreprise et des décideurs en affaires » ; Dimanche, 24 Mars 2013. Disponible sur : http://www.lepointeco.com/algerie/20-banque-et-9-établissement-financiers-actuellement-agrees_LepointEconomie.html

² <http://www.memoireonline.com/Reglementation-prudentielle-et-performances-du-systeme-bancaire-au-Cameroun>

système bancaire, cette agrégation bénéficie tant aux fournisseurs qu'aux utilisateurs de capitaux.

▪ **Un procédé de transfert de ressources**

Cette fonction permet aux particuliers (ménages) de compenser les différences entre leur profil de revenus issus du travail et leur profil de consommation durant leur vie. Au plan macroéconomique, il est à noter que tous les secteurs économiques ne font pas tous face aux mêmes opportunités. En effet, certains font face à des déclin, alors que d'autres sont en pleine croissance. Il est donc important que via le système bancaire, les ressources sous forme de dettes ou de capital-actions se déplacent vers les entreprises ou les régions les plus.

▪ **Système bancaire : un réducteur des coûts lié à l'asymétrie d'information**

Le système bancaire réducteur des asymétries d'information dans la mesure où il offre aux agents économiques des moyens pour minimiser les coûts liés à l'asymétrie d'information. Une de ces fonctions importantes réside dans le fait qu'il met à la disposition des agents économiques des instruments permettant de réduire l'impact de ces difficultés.

1.4 L'évolution du système bancaire algérien

Le système bancaire algérien est le produit d'un processus qui s'est réalisé en plusieurs étapes, suivant deux systèmes différents de gestion de l'économie nationale. Après l'indépendance le système bancaire algérien a commencé de se former et de se lancer dans une évolution intéressante qu'on peut déduire en deux phase selon le système de gestion de l'économie nationale ¹:

1.4.1 Première phase

Le système bancaire algérien durant la période de gestion administrée de l'économie (de l'indépendance au 1987).

Durant cette période la politique financière d'un pays est une partie intégrante de sa politique économique. Ayant choisi un système de gestion administrée de l'économie, l'Algérie a mis en place depuis l'indépendance, jusqu'en 1987, diverses réglementations

¹ Ammour BENHALIMA. Le système bancaire algérien : textes et réalité, édition Dahlab, Alger, 1996, p.9-24

en matière bancaire, permettant ainsi de financer le vaste programme des investissements planifiés¹.

Cette période se subdivise en trois sous périodes comme suit :

De 1962 à 1966 :

Le système bancaire algérien est marqué par une profonde transformation, qui a été introduite par la nationalisation des banques étrangères, et la création de la banque d'Algérie (BA) comme institut d'émission monétaire et de contrôle de la circulation fiduciaire, En parallèle la création de trois banques publiques : banque nationale d'Algérie (BNA), crédit populaire d'Algérie (CPA) ,caisse nationale d'épargne et de prévoyance (CNEP) ,et ça pour objectif d'affirmation de la souveraineté monétaire, financement de l'économie naissante et orientation du crédit au secteurs stratégiques.

De 1966 à 1975 :

La création des banques publiques spécialisées : banque de l'habitat (BH), crédit agricole algérien (CAA), banque algérienne de développement (BAD), ensuit le maillage du territoire nationale pour rapprocher les services bancaires des citoyens et finalement la création du comité de crédit et mise en place de plans de développement bancaire, cette étape est pour objectif d'accompagner la croissance économique, diversifier l'offre de crédit et renforcer le contrôle de l'Etat sur le système bancaire.

De 1975 à 1987 :

Nommé « période de petrodinars » ou y a eu une croissance économique figurante et augmentation des besoins de financement et aussi l'ouverture de filiales à l'étranger et participation à des institutions financières internationales, et aussi la promulgation de la loi bancaire de 1986 qui sert à adapter le système bancaire aux nouvelles exigences économiques et renforcer la solvabilité et la liquidité des banques. L'objectif de cette étape est de gérer l'afflux de capitaux pétroliers, diversifier l'économie, et internationaliser le système bancaire algérien.

1.4.2 Deuxième phase :

La réforme du système bancaire Algérien et la transition vers l'économie de marché (à partir de 1987).

¹ Safia ZOURDANI. Le financement des opérations du commerce extérieur en Algérie : cas de la BNA [en ligne]. Mémoire de magister. Science Economique. Université Mouloud Mammeri Tizi-Ouzou, 30/05/2012, p.14. Disponible au format PDF sur internet : www.ummo.dz/IMG/pdf/Mémoire_de_Magister_Melle_ZOURDANI_Safia.pdf.

Les réformes économiques engagées en Algérie depuis 1988 visaient à se débarrasser du système de financement de l'économie d'endettement, et passer à un système de financement par l'épargne et le marché.

La promulgation de la loi 90 10 de 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit a renforcé les réformes monétaire et bancaire engagée en 1988. Cette loi allait mettre fin à toute ingérence administrative, et établir des institutions et des instruments afin de pouvoir instaurer une autorité de régulation autonome¹.

Elle est à la charge de régler la circulation monétaire, de diriger et contrôler la distribution du crédit, de veiller à la bonne gestion des engagements extérieurs, de régulariser les différents marchés².

Elle informe le gouvernement de tout fait qui peut porter atteinte à la stabilité monétaire³.

La loi sur la monnaie et le crédit a prévu des organes, des instruments et des mécanismes pour la régulation monétaire tel que :

- Le conseil de la monnaie et de crédit : Le CMC est un organe chargé de la définition des normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- La commission bancaire : La CB est un organe chargé de contrôler le respect des normes édictées par le CMC et de surveiller de l'application de la réglementation bancaire.
- La centrale des risques bancaires : cette centrale contribuera à la protection des déposants.

Après l'Année 2000 le système bancaire algérien a été renforcé par la mise en place de trois ordonnances :

L'Ordonnance n°01-01 du 27 février 2001

Cette ordonnance est une introduction des aménagements apportés à la loi relative à la monnaie et au crédit, modifiant et complétant la loi 90- 10 du 14 avril 1990. L'objet principal de ces aménagements est de diviser le Conseil de la monnaie et du crédit en deux organes :

- Le premier organe est constitué du conseil d'administration chargé, de la direction et l'administration de la BA ;

¹ Faiza HENNICHE. Le management dans les banques publiques algériennes [en ligne]. Mémoire de magister. Université d'Oran, P.40

² La loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit, modifiée et complétée : article 55.

³ La loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit, modifiée et complétée : article 56.

- Le deuxième organe est constitué par le conseil de la monnaie et le crédit, qui joue le rôle d'autorité monétaire¹.

L'Ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003

La mise en faillite de deux banque privée (banque El Khalifa et la Banque pour le Commerce et l'Industrie d'Algérie) durant cette année a poussé les pouvoirs publics à trouver une refonte de la loi de la monnaie et crédit pour qu'ils évitent ce genre de scandale financier. et pour que cette refonte puisse atteindre son sucée cette ordonnance insiste sur un triple objectif :

- Permettre à la Banque d'Algérie de mieux exercer ses prérogatives,
- Renforcer la concertation entre la Banque d'Algérie et le gouvernement en matière financière,
- Permettre une meilleure protection des banques de la place et de l'épargne du public².

L'Ordonnance n° 10-04 du 26 août 2010

Cette ordonnance visait à modifier et compléter l'ordonnance relative à la monnaie et au crédit de 2003, notamment en ce qui concerne les pouvoirs de la banque d'Algérie et les réglementations des banques et des établissements financiers. Elle introduise aussi un certain nombre de nouvelle disposition telles que :

- La création d'un comité de stabilité financier
- Le renforcement des règle prudentielles applicable aux banques

Cette ordonnance a créé de nouvelles missions relatives aux opérations connexes que doivent les banques et les établissements financiers effectuer à savoir le conseil, gestion et ingénierie financières, et d'une manière générale, tous services destinés à faciliter la création et le développement d'entreprise ou d'équipements en respectant les dispositions légales en la matière³.

¹ Salima REKIBA. Le Système Bancaire Algérien : Etat des lieux, degré de libéralisation et problèmes d'inadaptation avec les règles de l'AGCS. [En ligne]. Université d'Oran 2, 21/06/2015. p.126 Disponible au format PDF sur : www.enp-oran.dz/wp-content/uploads/2016/09/coast16-12.pdf.

² Salima REKIBA. Op.cit.128

³ Safia ZOURDANI. Op. Cit, p.13

Section 02 : L'introduction des technologies de l'information et de communication et leur impact sur le système bancaire algérien

Le développement de la technologie dans tous les secteurs économiques a amené les banques Algériennes à investir progressivement dans les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Ces dernières, sont devenues des moyens incontournables au développement de l'activité bancaire. Elles sont de nature à influencer le mode de fonctionnement des banques algériennes et leur restructuration. En effet, avec la dématérialisation de la monnaie, les technologies de l'information sont devenues l'outil de production, ce qui leur confère une place privilégiée dans le processus de production bancaire et suscite des interrogations permanentes sur la pertinence de leur renforcement et les modalités de leur optimisation¹.

L'avènement des technologies de l'information et de la communication (TIC) a révolutionné le secteur bancaire, et parmi les impacts des (TIC) sur le secteur bancaire :

2.1 L'innovation dans la distribution des services et l'émergence du multi canal

L'émergence du multi canal est caractérisée par la multiplication des points de contact entre les institutions financier et leur client. Le secteur bancaire a connu une véritable mutation avec l'avènement du multi canal. Avant, la délivrance d'un service se faisait principalement à travers les réseaux traditionnels que sont les agences avec l'aide du personnel en contact, aujourd'hui le multi canal à faciliter la tâche.

L'irruption de la technologie dans les supports physiques et dans la relation de service, enParticulier la révolution technologique en matière d'information et de communication, apportent de nouveau changement dans la manière dont le service est délivré².

L'introduction des TIC dans les méthodes de distribution des services à travers le multi canal constitue une source importante d'innovation. Le multi canal permet la disponibilité du service en tout temps et en tout lieu avec moins de coût³.

¹ Rowe. F, « Des banques et des réseaux, productivité et avantages concurrentiels », Edition Economica, 1994.

² Flipo (J.P.), « Automatisation des services : de la technologie au marketing », Décision Marketing, n° 14, 2002, p. 55

³ Vandercammen (M), La distribution, De Boeck, 2002, Université de Paris.

Aujourd'hui le secteur bancaire contient plusieurs canaux qui sont mai à la disposition des clients :

- Les agences ou point de contacts physiques
- Les centres d'appels
- Les distributeurs automatiques de billet
- Les guichets automatiques de billet

2.1.1 Les avantages du multicanal pour les banques algériennes

L'adoption d'une stratégie multicanale par la banque algérienne s'inscrit dans une dynamique de modernisation du système bancaire, en réponse à l'évolution des attentes des clients et aux mutations technologiques. Les avantage du multicanal pour les banques algériennes :

- Amélioration de l'accessibilité des services bancaire
- Meilleure satisfaction client
- Augmentation de l'efficacité opérationnelle
- Renforcement de la relation client
- Développement de nouveaux produits et services

2.2 La banque à distance

La banque à distance (e-Banking) ou bien la banque en ligne est caractérisée par un ensemble de services bancaire assure par voie électronique et parmi ces services on trouve : consultation de comptes, virements, achats de produits financiers, retraits, paiements. La banque à distance un nouveau moyen de prestation des services bancaires profitant aussi bien aux clients qu'aux banques. L'accès rapide, facile et permanent, où que se trouve le client.

Selon DINIZ la banque à distance est définie comme étant « un service fourni par plusieurs institution financières, permettant aux clients de mener des transactions bancaires via internet, et ce, en utilisant un moyen comme le pc, le téléphone, ou via réseau GAB /DAB¹ ».

D'aprèsStamoulis (1994) la banque à distance est définie comme « un canal de distribution et de livraison des services financiers par voie de communication multimédia, d'une façon globale et moins coûteuse² ».

¹ Diniz, p (2022).la banque à distance : un levier essentiel pour l'inclusion financier

²Oussama Chenchekh, les déterminants de l'adoption de l'E-Banking par les institutions financiers, mémoire de maitrise, Université de Québec à Montréal, Juillet 2011.

2.2.1 L'émergence de la banque à distance en Algérie

L'adoption de l'e-Banking en Algérie a connu une évolution graduelle depuis le début des années 2000.

Début des années 2000 : les premières initiatives d'e-Banking ont vu le jour au début des années 2000, principalement menées par des banques privées à la recherche de solutions innovantes pour mieux servir leurs clients. Ces initiatives pionnières consistaient essentiellement en des services de consultation de solde et d'historique des transactions via des sites web sécurisés.

2008 : le crédit populaire algérien (CPA) est devenu la première banque publique à proposer un service d'e-Banking complet. Cette initiative a permis de démocratiser l'accès à l'e-Banking.

2010 : cette année a été marquée par l'adhésion de la banque nationale d'Algérie (BNA). Cette décennie a connu une diversification croissante des services d'e-Banking proposés comme l'application bancaire et SMS Banking. Ensuite l'adhésion des autres banques publiques.

L'apparition d'e-Banking est accompagnée de plusieurs avantages pour la banque algérienne :

- L'e-Banking permet aux banques d'automatiser de nombreuses tâches manuelles, réduisant les coûts opérationnels.
- L'e-Banking permet aux banques d'atteindre un public plus large.
- L'e-Banking offre aux clients un accès 24h /24h et 7j/7 à leurs comptes et services bancaires ce qui améliore leurs expériences et leur satisfaction.
- L'e-Banking permet aux banques de proposer de nouveaux produits et services innovants qui n'étaient pas possibles auparavant.

2.3 Le Système Algérien de Règlement Brute en Temps Réel (ARTS)

Le système ARTS mis en place en février 2006 et piloté par la Banque d'Algérie, permet l'exécution instantanée des ordres de virement sans faire appel à la compensation pour solder entre débit/crédit, ce qui permet de diminuer ou même supprimer carrément les délais de règlement¹.

¹ Dr. LAZREG Mohammed : Les impacts des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) sur la performance des banques algériennes. Université de Sidi Bel Abbés. p. 65

Le système ARTS se distingue par un ensemble de caractéristiques, à savoir en particulier¹ :

- L'exécution des opérations qui concernent les paiements par virement d'un montant égal ou supérieur à un million de dinars et des paiements d'un montant inférieur à un million de dinars mais dont la clientèle des participants estime qu'ils sont urgents ;
- D'exécuter les paiements, en temps réel, en toute sécurité grâce aux règlements en monnaie centrale, de façon irrévocable et à travers un système d'information hautement sécurisé ;
- D'assurer, par la constitution préalable de la provision, la stabilité financière et la réduction des risques de règlement susceptibles d'avoir une dimension systémique;
- De faciliter la circulation de la monnaie, permettant ainsi de renforcer l'efficacité de la conduite de la politique monétaire ;
- En fin de gérer de façon optimale la trésorerie des établissements membres, grâce à l'instauration d'un compte central unique de règlement par participant, assorti d'une surveillance permanente des flux et de la liquidité par la banque d'Algérie.

La BRI a mis en place des normes de bonne conduite : réglementation claire, information des participants sur les risques, mise en place des systèmes de secours, crédits intra journaliers et sécurité des systèmes pour éviter les risques liés au système ARTS.

Le système ARTS a enregistré une disponibilité de 100% avec 8 heures par jour durant 2005 jours ouvrés, 334749 opérations de règlement pour un montant total de 265141 milliards de dinars².

2.4 Le Système Algérien de Télé-compensation (ATCI)

Dans le cadre de la modernisation des systèmes de paiement en Algérie, la banque d'Algérie et la communauté bancaire ont mis en place un Système Interbancaire de télé-compensation SIT pour les opérations de masse relatives à l'ensemble des moyens de paiement scripturaux, à l'exclusion des cartes bancaires. Ce système de télé-compensation, qui se substitue au système d'échange physique des moyens de paiement par le canal des chambres de compensation, permet d'assurer l'échange, la

¹ Rapport de la Banque d'Algérie 2011 ; 2012 ; 2013 ; 2014.

² Rapport annuel de la Banque d'Algérie 2015. p. 82

compensation et le règlement des valeurs sous forme automatisée sur l'ensemble du territoire national. De façon générale, le système de télé-compensation dit ATCI, mis en production en mai 2006, permet l'échange de tous les moyens de paiement de masse (chèques, effet, virements, prélèvement automatiques¹).

Les échanges effectués dans le SIT ont connu une progression constante qui a permis de réduire fortement les coûts unitaires de traitement, compte tenu, notamment de l'importance des coûts fixes dans ce type d'organisation. Cette évolution s'explique à la fois par la dématérialisation progressive des moyens de paiement.

L'activité de ATCI a débuté par la compensation des chèques standardisés, par la suite, d'autres instruments de paiement normalisés ont été progressivement intégrés au système.

L'ATCI fonctionne selon le principe de la compensation multilatérale des ordres de paiement. Les soldes nets compensés sont déversés pour règlement différé dans le système ARTS.

Le système ATCI a enregistré en 2015 quelques 20756 millions d'opérations avec une volumétrie échangée de 15892 milliards de dinars².

2.5 La monétique

La monétique désigne l'ensemble des techniques et procédures qui permettent d'effectuer des transactions financières de manière électronique et automatique. Elle englobe l'utilisation de moyens de paiement tels que les paiements mobiles, le e-commerce, les distributeurs automatiques de billets (DAB) et les terminaux de paiement électronique (TPE). En d'autres termes, la monétique est l'infrastructure qui permet aux gens d'effectuer leur paiement ou bien leurs transactions sans avoir à utiliser de l'argent liquide.

La mise en place des deux systèmes (ARTS et ATCI) et l'activité monétique ont pour but de dématérialiser le système de paiement.

Le but de dématérialisation par rapport aux banques algériennes :

- Réduire la part du cash dans les paiements (mouvements de capitaux non auditables, frais
- Améliorer l'image des services bancaires, comme base de la conquête de nouvelles clientèles suite à la libéralisation de leur activité ;

¹Dr. LAZREG Mohammed : Les impacts des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) sur la performance des banques algériennes. Université de Sidi Bel Abbés. P. 66

²Rapport Annuel Banque d'Algérie 2015, p. 84

- Augmenter les dépôts à vue pour créer une assise structurelle à la liquidité et la disponibilité permanente de ressources à faible coût ;
- Eliminer les risques induits par les conditions opérationnelles de traitement des opérations de paiement ;
- Réduire les coûts de traitements (manutentions des espèces, gestion des opérations de retrait/dépôts, et contrôles de paiements scripturaux) ;
- Offrir à la clientèle actuelle et future les services de qualité basés sur le traitement optimisé des instruments de paiement et circuits d'échanges modernes, efficaces et sécurisés.

2.6 La modernisation du système bancaire comme une exigence du marché financier national

La mise en place de la stratégie e-Algérie 2013 par laquelle, le gouvernement a confirmé sa volonté d'améliorer le positionnement de l'Algérie dans l'adoption et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC)¹. En effet, selon le rapport de l'Union Internationale des télécommunications (UIT), l'Algérie a gagné 09 positions sur le classement général couvrant 175 pays et établi par cette même organisation passant ainsi et en une année, de la 112ème place à la 103ème. Selon ce document, l'Algérie figure parmi les trois pays dans le monde ayant le plus progressé en matière d'indice de développement des TIC qui est passé de 3.74 en 2015 à 4.40 en 2016².

Les clients algériens se montrent de plus en plus exigeants envers leurs banques et qui sont de plus en plus équipés et familiarisés avec l'utilisation des technologies de l'information que ce soit pour répondre à des besoins personnels ou professionnels.

En 2013, l'Algérie compte plus de 1.3 Millions d'abonnés à Algérie Télécom via l'ADSL (Asymmetrical Digital Subscriber Line) lancé depuis Novembre 2003.

Ainsi, le nombre d'abonnés a connu une évolution de 5.58% entre 2012 et 2013 dont 4% sont des clients professionnels et 96% des clients résidentiels³.

En 2015, plus de 43 millions d'Algériens qui sont abonnés aux réseaux mobiles avec 62.25% aux GSM (Global System for Mobile Communications) et 37.75% à la 3G

¹ Synthèse e-Algérie 2013, algerianembassy.ru, 2008, p7-12

² L. Douidi, Rapport UIT 2016, www.elabweb.dz, Janvier 2017.

³ Kessouri M.A., (2013), « Les indicateurs de télécommunication/TIC : Etat des lieux en Algérie », 11ème réunion sur les indicateurs télécom./TIC, Mexico, Mexique, document du Ministère de la poste et des technologies de l'information et de la communication, Algérie.

ce qui a représenté en 2015, 16,32 millions d'abonnés et un taux de pénétration de 40.39%¹. Ces chiffres reflètent l'engouement des algériens aux TIC.

¹ www.arpt dz. Rapport de l'observation de la marche de la téléphonie mobile. 2015.p2

Conclusion

Etant donné que le système bancaire est un acteur essentiel dans la stabilité économique d'un pays il faut qu'il soit à jour et adapté par rapport au marché financier. Le système bancaire algérien tel qu'il se présente aujourd'hui est le résultat de mutations successives dictées par l'évolution des besoins de financement de l'économie nationale.

L'état d'avancement des technologies dans le domaine économique a invité les banques algériennes à s'engager dans les technologies de l'information et de communication (TIC) ce qui leur a apporté des nouvelles réformes, structure, réglementation qui ont dématérialisé le système de paiement algérien pour effectuer les transactions financières d'une manière automatisée, et pour améliorer la qualité des services bancaires.

CHAPITRE II :DESCRIPTION DE LA MONETIQUE

Introduction

Le développement de l'électronique et l'émergence d'Internet comme moyen de transmission de l'information ont mis en évidence certaines des carences des moyens traditionnels. Pour éviter ces carences les opérateurs ont cherché à moderniser les modes de paiement utilisés conformément à l'évolution du secteur bancaire, en négligeant les moyens de paiement traditionnel.¹

Les banques algériennes ont ainsi procédé à l'adoption des nouvelles technologies de transmissions de données et d'évolution de l'informatique afin d'instaurer des nouveaux systèmes de paiement dont les objectifs assignés sont la traçabilité de bout en bout des opérations de paiement, la diversification des instruments et moyens de paiement, l'amélioration des services bancaires et leurs canaux de distribution.

Dans notre second chapitre, nous allons se concentrer sur la monétique dont la première section est occupée par une présentation générale de la monétique, et la deuxième pour l'apparition et l'évolution de la monétique en Algérie et ces contraintes.

¹ Refafa Brahim. La monétique en Algérie, développement et perspectives. Université de Saida.2020

Section 01 : Présentation générale de la monétique

Dans le monde moderne, caractérisé par une évolution technologique fulgurante, la monétique s'impose comme un pilier essentiel des transactions financières.

1.1 Définition de la monétique

Le mot « Monétique » invoque l'idée d'une application informatique qui traite des flux monétaires (Monnaie + Informatique = Monétique). En d'autres termes le remplacement de la circulation des valeurs par la circulation des chiffres.²

Le dictionnaire le Petit Larousse a défini la monétique comme « un ensemble des dispositifs utilisant l'informatique dans les transactions bancaires³ ».

Selon le Conseil économique et sociale « la monétique désigne l'ensemble des techniques informatiques, électronique et télématiques permettant l'échange de fonds sans papier et impliquant une relation tripartite entre client, banque et commerçant⁴ ».

D'après Didier Hallépée dans son livre « la monétique désigne l'ensemble des activités liées au paiement numérique, et plus particulièrement au paiement par carte ⁵».

D'après ces définitions on peut déduire que la monétique est l'ensemble d'intervenants dans une transaction financier à l'absence du liquide. Elle se retrouve à l'intersection de plusieurs domaines : l'économie bancaire, l'informatique, la télématique et les réseaux.

L'approfondissement du secteur bancaire dans les technologies de l'information et de communication (TIC) à causer la dématérialisation du système de paiement par l'apparition de la monétique qui compte sur l'informatique et l'automatisation dans les transactions financières.

1.2 Les acteurs de la monétique

Dans le domaine monétique, plusieurs acteurs interviennent pour assurer le bon fonctionnement des transactions par carte bancaire ou d'autres moyens de paiement électronique :

- **L'émetteur (la banque de porteur)**

Il a pour principale rôle de mettre à la disposition le moyen de paiement à l'encontre du client comme une carte bancaire ou autre moyen de paiement.

² Refafa Brahim. On cit. P296

³ Le petit Larousse 2024. (Edition en ligne)

⁴ Conseil économique et sociale

⁵ Didier Hallépée. L'univers de la monétique. Éditions eyrolles.2008

Chapitre II : Description de la monétique

▪ Le porteur (le client)

Le porteur est la personne physique qui va disposer de la carte bancaire émise par l'émetteur. Le porteur va signer un contrat que l'on nomme « contrat porteur ».

▪ L'accepteur (le commerçant)

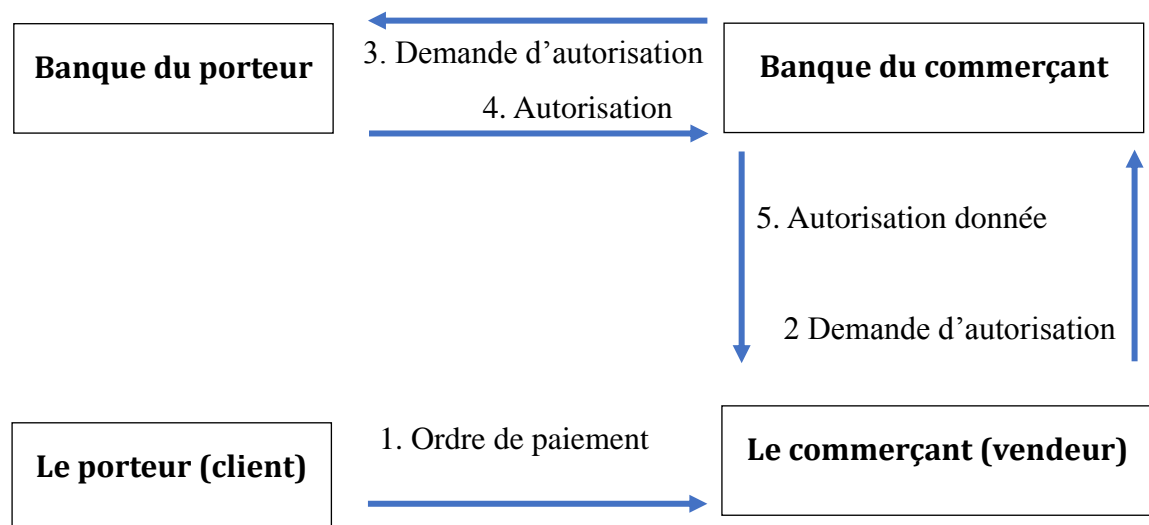
Il peut s'agir d'une personne physique ou morale qui va accepter le moyen de paiement. Il va souscrire un « contrat monétique ». Il s'agit par exemple du commerçant qui dispose d'un terminal de paiement électronique.

▪ L'acqureur (la banque de commerçant)

Il s'agit de la structure qui va enregistrer les données des différentes transactions de commerçant via les TPE ou des clients avec les distributeurs automatiques de billets. Les données de porteur de moyen de paiement sont recueillies par un opérateur technique (la SATIM).

Pour bien comprendre le mécanisme de l'activité monétique le schéma ci-dessus montre le fonctionnement des acteurs cités :

Schéma n°03 : le fonctionnement de l'activité monétique



Source : <http://image.app.goo.gl/ywdE2W7KdYMVWXh9>

1.3 Les instruments de transaction monétique

Les transactions monétiques proposent des produits d'accès et des instruments de stockage électronique de monnaie.

1.3.1 La banque électronique

La banque électronique désigne la fourniture par une banque de services et produits bancaires de détail via des canaux électroniques. Cela inclut la collecte de

Chapitre II : Description de la monétique

dépôts, l'octroi de prêts, la gestion des comptes, l'offre de conseils financiers, mais également la fourniture de services et produits de paiement, notamment de monnaie électronique au sens étroit. Les produits d'accès impliquent l'usage du téléphone ou d'ordinateurs personnels dotés de logiciels appropriés, permettant aux clients d'accéder à leurs comptes de dépôts et de transférer ces fonds via Internet ou d'autres liens de télécommunication⁶.

Parmi les fonctionnalités proposer par les banques électroniques :

- Paiement de facture
- Transferts d'argent
- Paiement des biens et services en ligne

1.3.2 La monnaie électronique

La monnaie électronique est véhiculée à travers deux nouveaux instruments de paiement : le porte-monnaie électronique et le porte-monnaie virtuel. Le porte-monnaie électronique a pour objet l'automatisation des paiements de petits montants dans le commerce de proximité par le biais d'une carte à microprocesseur chargée de valeurs électronique réelles qui peuvent être transférées directement entre les agents économiques⁷.

1.3.3 La carte bancaire

La carte bancaire constitue le moyen de paiement universel par excellence. Son utilisation est possible dans tous les pays du monde, que ce soit pour du paiement de contact, chez les commerçants, que pour le retrait d'argent dans les distributeurs. Elle est donc utilisée en commerce électronique, depuis le début de ce type de commerce⁸.

1.3.4 La carte à puce

La carte à puce est le moyen de sécurisation du paiement de proximité le plus efficace, elle est utilisable à la fois comme porte-monnaie électronique et pour les paiements, chargeable en plusieurs devises ainsi qu'en monnaie virtuelle⁹.

⁶ Michel Aglietta et Laurence Scialom, les risque de la monnaie électronique, revue française de L'Économie politique, Altern. Économiques, paris 2002.p5

⁷ Bounie David et Soriano Sébastien, La monnaie électronique Principes, fonctionnement et organisation, Les Cahiers du numérique, 2002.p2.

⁸ Paul Trescases, carte bancaire et technologie : système CB, revue française de L'Économie politique n° 14, Altern. Économiques, paris 2002. P 3

⁹ Jean-Claude Paillès, les systèmes de paiement électronique sur internet Les Cahiers du numérique, 2003. P3

1.3.5 Terminal de paiement électronique (TPE)

Le terminal de paiement électronique désigne tout appareil permettant de traiter un paiement par carte. Il est connecté avec les services spécialisés de la banque. Le commerçant peut aussi intégrer à son terminal de paiement électronique une fonction de caisse enregistreuse.

Il existe deux types de TPE :

- Le TPE fixe à lecteur de puce PIN-PAD pour les grandes surfaces.
- Le TPE mobile pour les surfaces réduites.

Les banques offrent aux commerçants la solution du paiement de proximité à travers la carte pour l'acceptation des transactions financières sur les Terminaux de Paiement électronique (TPE), cette solution permet la sécurité des transactions via le standard EMV et la sécurité des personnes contre les vols, les agressions et la fausse monnaie à travers l'utilisation d'un code confidentiel. Les sommes perçues sont directement et automatiquement versées sur le compte du commerçant et les délais du crédit du compte du commerçant sont très courts¹⁰.

1.3.6 Le distributeur automatique de billet (DAB)

Le distributeur automatique de billets s'agit d'un terminal électronique permettant aux clients d'effectuer des transactions bancaires en libre-service.

Les DAB sont intégrés au réseau monétique interbancaire permettent aux porteurs de la carte d'effectuer des retraits d'espèces et la consultation du solde 24h/24, 7j/7 avec une facilité de manipulation et une sécurité totale des transactions via le standard EMV.

1.4 L'impact de la monétique sur la banque

L'émergence de la monétique a influencé sur le secteur bancaire on lui portant :

1.4.1 L'évolution des moyens de paiement

La monétique a conduit une dématérialisation des moyens de paiement tels que la carte bancaire, le paiement mobile, le e-commerce ce qui a obligé les banques à adapter leurs infrastructures et à proposer des services innovants pour répondre aux nouvelles attentes de clients. Cette dématérialisation a entraîné une diminution de l'utilisation de l'argent liquide, ce qui a un impact sur les revenus des banques liés aux frais de gestion d'espèces.

¹⁰ Refafa Brahim. On cit. P. 304

1.4.2 Augmentation de la concurrence

La monétique a ouvert la porte à de nouveaux acteurs, tels que les fintechs, qui proposent des services financiers innovants à des prix plus bas que les banques traditionnelles, ce qui a poussé les banques à revoir leurs stratégies et à se concentrer sur la valeur ajoutée qu'elles peuvent apporter à leurs clients, en proposant des services plus personnalisés et en misant sur l'innovation.

1.4.3 Renforcement de la relation client

La monétique permet aux banques de collecter des données précieuses sur les habitudes de consommation de leurs clients, ces données peuvent être utilisées pour proposer des offres personnalisées et améliorer la satisfaction de client.

Elle permet aussi aux banques de développer de nouveaux canaux de communication avec leurs clients, tel que les applications mobiles et les services bancaires en ligne.

1.4.4 La maîtrise des risques

La monétique s'accompagne de nouveaux risques, tels que la fraude et le piratage informatique, et pour cela les banques doivent s'investir dans les solutions de sécurité performantes pour protéger les données de leurs clients et les transactions financières.

La mise en place de réglementations strictes et normes de sécurité a contribué à limiter ces risques.

1.4.5 Opportunités de croissance

La monétique ouvre de nouvelles structures de croissance pour les banques, notamment dans les pays émergents où le taux de bancarisation est encore faible.

Les banques peuvent proposer des services de paiement mobile et des solutions de microfinancement pour toucher de nouveaux clients et favoriser l'inclusion financière.

Section 02 : L'évolution de la monétique en Algérie

2.1 L'apparence de la monétique en Algérie

Les réformes économiques prise depuis les années 1990 ont engendré de profondes mutations, qui ont permis l'émergence de la monétique dans le secteur bancaire Algérien. L'introduction de la monétique en Algérie a été envisagée par la plupart des banques à des périodes différentes, dont le plus ancien projet remonte à l'année 1975. D'autres tentatives faites par la suite sont restées au stade expérimental, juste quelques projets ont vu la lumière et parmi ces expériences réussies on citera¹¹ :

- **Le Crédit Populaire d'Algérie (CPA)**

Il a commencé son activité monétique en 1989 par l'adhésion à Visa International en qualité de membre principal émetteur et acquéreur, et en 1990 par l'adhésion à Mastercard International en qualité d'acceptant

- **La BADR**

Elle a tenté de développer la monétique à travers une carte pour les clients salariés domiciliés dans les agences BADR.

- **La BEA**

Elle a mis en place une carte monétique spéciale pour l'achat de carburant auprès des stations de services Naftal en remplacement des bons d'essence.

- **Algérie poste**

Elle occupe une place privilégiée, vu le nombre de cartes qu'elle a émis et le parc DAB de son réseau.

La monétique algérienne actuelle est le fruit de plusieurs étapes :

2.2 La création de la société d'automatisation des transactions interbancaire de la monétique (SATIM)

La SATIM fut créé en 1995 avec un statut de société par action (SPA), filiale de huit banques publiques algérienne aux capitales de 1.145.500.000 DA¹².

Ses actionnaires sont la BNA, la BADR, la BEA, la CNEP, le CPA, la BDL, la CNMA, et AL BARAKA.

¹¹ LZAREG M.2015. Thèse présentée pour l'obtention d'un diplôme de doctorat en science de gestion. « Développement de la monétique en Algérie réalité et perspectives ». Université de sidi bel abbés.

¹² KOKENE C.2021. « Évolution de la monétique en Algérie ». Mémoire en ligne

Chapitre II : Description de la monétique

Plusieurs autres institutions participent au réseaux monétique interbancaire : Algérie poste, Société Générale d'Algérie, BNP Paribas AL DJAZAIR, Housing Bank et Acro Bank.

La SATIM est l'opérateur de la monétique en Algérie cela signifie qu'elle joue un rôle central dans la gestion et le développement des moyens de paiement électroniques.

2.2.1 La structure de la SATIM

La SATIM prendre en charge le paiement domestique et le retrait d'espèce dans un cadre interbancaire, elle est constituée de¹³ :

▪ **Front office :**

Il assure la connexion avec les banques, les terminaux de paiement électronique et les distributeurs automatiques de billes.

▪ **Back office :**

Ils permettent les traitements de pré-compensation.

▪ **Plate-forme de télécommunication sécurisée :**

Elle permet d'effectuer des échanges entre les différents acteurs de réseaux monétique.

▪ **Modules de prévention contre la fraude.**

▪ **Système opérationnel 24/24 et 7/7**

Pour le fonctionnement des DAB et TPE.

2.2.2 Les missions de la SATIM

La création de la SATIM est pour objectif d'effectuer les principales missions suivantes ¹⁴:

- Le développement et l'utilisation des moyens de paiement électronique ;
- La participation à la mise en place des règles interbancaires de gestion des produits monétiques en étant une force de proposition ;
- La participation dans la mise en place et le développement des produits monétiques
- La mise en place et la gestion de la plate-forme technique et organisationnelle assurant une interopérabilité totale entre tous les acteurs du Réseau Monétique

¹³ <http://www.made-in-algeria.com/news/satim-5861.html>.

¹⁴ STITI S, TAALBI S.2021 « la modernisation des moyens de paiement ». Mémoire d'obtention du diplôme de master en science de gestion. Université UMMTO.p50

en Algérie et de l'accompagnement des banques dans le développement des produits monétiques.

- La mise en œuvre de l'ensemble des actions qui régissent le fonctionnement du système monétique dans ses diverses composantes : maîtrise des technologies, automatisation des procédures, rapidité des transactions, économies des flux financiers, etc.
- Personnaliser les chèques et les cartes de paiement et de retrait d'espèces.

2.3 Lancement de réseau monétique interbancaire (RMI)

En 1996, la SATIM a lancé un projet de mise en place d'une solution monétique interbancaire. La première phase de ce projet, qui est opérationnelle depuis 1997, s'est résumée au lancement de premier réseau monétique interbancaire (RMI) en Algérie. Ce dernier ne couvre que les prestations d'émission de cartes bancaires de retrait sur le distributeur automatique de billets (DAB). Le (RMI) est un système constitué d'un système central, de guichets automatiques de banque, de distributeurs automatiques de billets et de terminaux de paiement électroniques, utilisés pour les services bancaires, notamment le retrait de billets de banques et le paiement par carte bancaire.

2.3.1 Le rôle de réseau monétique interbancaire

Le rôle de réseau monétique interbancaire se résume dans les Cinq points suivants¹⁵ :

- Assurer l'interbancaire des transactions de retrait et de paiement effectuées sur le RMI pour tous les porteurs des banques adhérentes.
- L'intégration au RMI de DAB propres à la banque adhérente.
- L'acquisition des demandes d'autorisation de retrait émanant de DAB.
- Garantir le traitement des transactions DAB/TPE pour le compte des banques adhérentes.
- La préparation et le transfert des flux financiers destinés au pré compensation des transactions DAB.

2.3.2 Les objectifs de réseau monétique interbancaire

Le réseau monétique interbancaire est mis en place pour faciliter et sécuriser les transactions par carte bancaire en mettant les deux objectifs suivants :

- **Garantir l'interopérabilité des cartes bancaires :**

¹⁵ KOKENE C.2021. « Évolution de la monétique en Algérie ». Mémoire en ligne

Chapitre II : Description de la monétique

Le réseau monétique interbancaire permet aux cartes bancaires émises par toutes les banques d'être utilisables dans tous les distributeurs automatiques de billets (DAB) et terminaux de paiement électronique (TPE) sur le territoire national.

▪ Assurer la sécurité des transactions

Le réseau monétique interbancaire met en œuvre plusieurs mesures de sécurité pour protéger les transactions contre la fraude tel que :

- La technologie de la puce EMV pour éviter la falsification des cartes.
- Le système de cryptogramme dynamique qui met un code unique pour chaque transaction.
- La surveillance des transactions pour détecter les activités suspectes.

2.4 Création du Centre de Pré-compensation Interbancaire (CPI)

En 2004, la Banque d'Algérie a créé la filiale CPI (société par actions, filiale de la Banque d'Algérie dont le capital a été ouvert aux banques.), avec la participation des banques et d'Algérie Poste, pour assurer la réalisation du futur système de télécompensation. Le CPI par la suite a signé une convention régissant ses relations avec l'ensemble des participantes¹⁶.

2.5 La mise en place des nouveaux systèmes de paiement

Le 13 octobre 2005, le système de paiement de gros montants et de paiements urgents (RTGS) entre en vigueur, c'est un système de paiement interbancaire où s'effectuent les paiements de gros montant ou de paiement urgents. Les paiements sont effectués uniquement par virement ;

En février 2006, le système algérien de règlement bruts au temps réel de gros montant (ARTS) est un système d'automatisation des paiements par ordre de virement. Ces ordres de virement sont effectués dans le système un par un et en temps réel ;

En mai 2006, le système de télé-compensation (ATCI) a été mis en place, c'est l'un des plus vastes de ces réformes qui permet d'assurer la traçabilité des transactions, d'améliorer la fiabilité de l'information et d'augmenter la capacité potentielle de la banque dans le traitement des moyens de paiements¹⁷.

¹⁶ Banque d'Algérie. Règlement n°2005-06 du 15 décembre 2005 portant sur la compensation des chèques et autres instruments de paiement de masse.

¹⁷ibid

2.6 Introduction des cartes Visa et Mastercard

En 2010, la société d'automatisation des transactions interbancaire et de monétique (SATIM) lance dans un projet prometteur en introduisant les cartes internationales Visa et Mastercard.

La BDL, la BEA et le CPA sont les premières banques algériennes à adhérer à Visa.

2.7 La création du Groupement d'Intérêt Economique Monétique (GIE Monétique)

Le GIE Monétique a été créé par le pouvoir public en juin 2014. C'est une entité communautaire qui intervient, dans le cadre de ses missions statutaires, dans la régulation du système monétique interbancaire. Ceci se concrétise par la mise en place des règles de fonctionnement de ce système, opposables à tous les membres adhérents et la supervision de l'ensemble de l'activité monétique interbancaire. Il pilote aussi des actions communautaires telles que la lutte contre la fraude, la sensibilisation à l'utilisation des moyens de paiement électronique, la formation et la communication.

Le GIE Monétique est composé de 19 membres adhérents dont 18 banques et Algérie Poste. La Banque d'Algérie participe en tant que membre non adhérent pour s'assurer la sécurité des systèmes et des moyens de paiement ainsi que la production et de la pertinence des normes applicables en la matière, conformément à la réglementation en vigueur¹⁸.

2.7.1 Les fonctions de GIE monétique

Le GIE monétique est une entité algérienne qui joue un rôle essentiel dans la régulation et le développement du système de paiement électronique dans le pays à travers les fonctions suivantes :

- La gestion des standards et des spécifications techniques ;
- La définition des produits bancaires et des règles de leurs mises en œuvre ;
- La gestion de la plate-forme interbancaire d'autorisation (déléguée au centre monétique interbancaire) ;
- La veille technologique ;
- La gestion de la sécurité¹⁹.

¹⁸<https://giemonetique.dz/>

¹⁹STITI S, TAALBI S.2021.on cite. p53

2.8 Lancement de e-paiement

Le paiement électronique a été officiellement lancé en Algérie le mardi 04 octobre 2016.

Il constitue un nouvel édifice dans le processus de modernisation des moyens de paiement et ce à côté de banque en ligne, le règlement par chèque, virement, carte de paiement et de retrait, prélèvement. Cette importante réalisation est à mettre à l'actif de la place bancaire algérienne et permettra sans aucun doute d'améliorer la qualité de service à la clientèle²⁰.

L'adoption de monétique en Algérie progresse à un rythme soutenu, mais plusieurs obstacles entravent encore son développement généralisé. Parmi les contraintes majeures, on cite :

▪ **Infrastructures insuffisantes :**

Le nombre de terminaux de paiement électronique (TPE) reste en deçà des besoins, sur tout dans les zones rurales et isolées, cela limite l'accessibilité des services de paiement électronique pour une grande partie de la population.

▪ **Manque de sensibilisation :**

Une partie importante de la population, notamment les personnes âgées et les habitants des zones rurales, n'ont pas suffisamment informée des avantages et du mode d'utilisation des cartes de paiement, autrement dit c'est le manque de culture monétique ce qu'on appelle « techno phobie ».

▪ **Coûts élevés :**

Les frais liés aux transactions par carte, les commissions bancaires et les frais de maintenance, peuvent être gênants pour les utilisateurs.

▪ **Question de sécurité :**

L'adoption de nouvelle technologie de paiement provoque la création des nouveaux risques des transactions tel que la fraude et le piratage.

▪ **Mauvaise qualité internet :**

La fiabilité et la vitesse des connexions internet, surtout dans les zones rurales, peuvent entraver l'utilisation des services de paiement électronique.

▪ **La loi et la réglementation :**

²⁰ <https://www.abef-dz.org/abef/?q=lancement-du-e-paiement.html>.

Chapitre II : Description de la monétique

Le cadre juridique et réglementaire entourant la monétique peut parfois être complexe et contraignant, ce qui peut décourager certains acteurs de s'engager dans ce domaine.

Conclusion

La monétique est apparue suite au large investissement du secteur bancaire dans la technologie de l'information et de communication (TIC) dans le but d'améliorer le système de paiement, et de le dématérialiser à travers la monnaie électronique comme un titre de créance qui permet de faciliter la circulation de la monnaie scripturale, ce titre qui peut nous servir à travers les différents instrument monétique est une nouvelle manière de gérer la valeur monétaire.

Même si le développement de la monétique en Algérie est freiné par des obstacles et contraintes, la monétique a eu un impact profond sur la banque et continuera de le façonner dans les années à venir. Les banques qui sauront tirer parti des nouvelles technologies et relever les défis liés à la monétique seront les mieux placées pour prospérer dans un environnement en pleine mutation.

**CHAPITRE III : DES MOYENS DE PAIEMENTS
CLASSIQUES AUX MOYENS DE PAIEMENTS
MODERNES**

Chapitres III : des moyens de paiements classiques aux moyens de paiements modernes

Introduction

Depuis la nuit des temps, l'humanité n'a cessé de perfectionner ses moyens d'échanger des biens et des services. De l'ère de troc aux transactions digitale d'aujourd'hui, le processus de paiement a connu une transformation radicale, façonnée par les progrès technologiques et les besoins changeants de la société.

Avant l'avènement des technologies modernes, les espèces régnaient en maître. Les pièces et les billets constituaient la base des échanges, accompagnés par les outils plus formels tels que les chèques. Ces méthodes traditionnelles, si pratiques à l'époque, présentaient néanmoins des limites en termes de sécurité, traçabilité et de commodité.

L'arrivée des technologies numériques a révolutionné le paysage des paiements. Les cartes bancaires ont marqué un tournant majeur, offrant une alternative plus sûre et pratique aux espèces. Aussi le développement du commerce électronique a quant à lui donné naissance à de nouveaux acteurs tels que le portemonnaie électronique, et le paiement mobile pour faciliter les transactions.

Dans notre troisième chapitre nous allons présenter les moyens de paiement classiques et leur carence dans la première section, et dans la deuxième section les moyens de paiements modernes et l'impact de la modernisation sur la banque.

Chapitres III : des moyens de paiements classiques aux moyens de paiements modernes

Section 01 : les moyens de paiement classiques

Dans le paysage économique actuel, les moyens de paiements jouent un rôle important en facilitant les échanges de bien et de services. Parmi la diversité des options disponibles, les moyens de paiement classiques occupent une place de choix, tant pour les particuliers que pour les entreprises.

1.1 Définition d'un moyen de paiement

Un moyen de paiement s'agit d'un outil qui permet de transférer des fonds d'un débiteur à un bénéficiaire afin de régler une dépense ou une dette.

Les moyens de paiement sont les supports de transactions, mis à la disposition des agents économiques (notamment particuliers et entreprises), pour solder le prix d'un bien ou d'un service ou pour s'acquitter d'une dette¹.

En Algérie, les moyens de paiement sont définis comme suit : « sont considérés comme moyens de paiement tous les instruments qui permettent à toute personne de transférer des fonds et ce, quel que soit le support ou le procédé technique utilisé² ».

1.2 Les différents moyens de paiement classique

Les moyens de paiement classique contiennent les deux formes de la monnaie et les instruments de paiement :

1.2.1 Les deux formes de la monnaie

Dans le système de paiement classique la monnaie prend deux formes

1.2.1.1 La monnaie fiduciaire

Le mot « fiduciaire » vient du latin « fiduciarius », qui signifie celui qui a confiance. Il a plusieurs sens, mais il est généralement utilisé pour décrire une relation de confiance entre deux personnes ou entités.

La monnaie fiduciaire regroupe ce que l'on appelle dans le langage courant l'argent liquide, c'est-à-dire les pièces et les billets de banque. Cette monnaie est dite fiduciaire car la valeur monétaire inscrite sur les pièces et les billets est très largement supérieure à la valeur des éléments qui les constituent. Les pièces et les billets n'ont de la valeur que parce que chacun a confiance dans le fait qu'ils seront acceptés par les autres agents économiques pour régler une transaction.

¹ Bouyala Régis, « Le monde des paiements », Edition Revue Banque, 2005, p.21.

² L'ordonnance n°03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit. Article 69.

Chapitres III : des moyens de paiements classiques aux moyens de paiements modernes

La monnaie fiduciaire est un moyen de paiement traditionnel qui permet d'effectuer la transaction d'une manière directe de débiteur au bénéficiaire sans passer par un intermédiaire.

Le schéma suivant montre la circulation de la monnaie fiduciaire :

Schéma n°04 : la circulation de la monnaie fiduciaire



Source : www.banque-France.fr

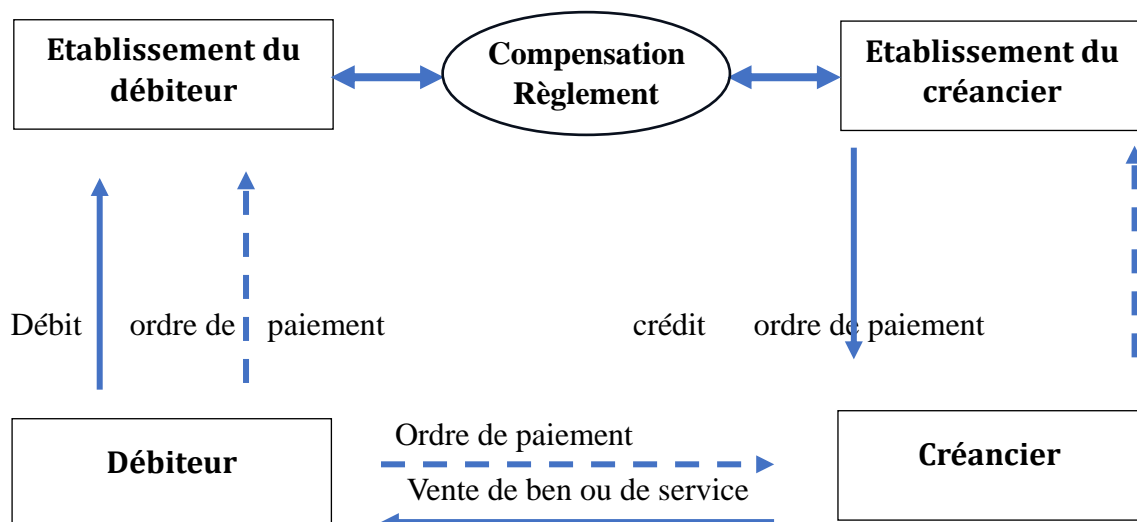
1.2.1.2 La monnaie scripturale

Le mot « scripturale » vient du mot latin « scriptura », qui signifie écriture. La monnaie scripturale est une forme de monnaie qui n'existe pas sous forme physique, mais qui est enregistrée sur des comptes bancaires. Elle représente la somme d'argent que les agents économiques détiennent sur leurs comptes courants.

Cette monnaie est dite scripturale car elle circule par un simple jeu d'écriture lors d'une transaction, le solde du compte bancaire du débiteur est simplement diminué, et le compte bancaire de bénéficiaire s'augmente de la même somme.

Le schéma suivant montre le circuit de circulation de la monnaie scripturale :

Schéma n°05 : la circulation de la monnaie scripturale



Source : Bouyala Régis, « Le monde des paiements », Edition Revue Banque, 2005, p.22.

Chapitres III : des moyens de paiements classiques aux moyens de paiements modernes

1.2.2 Les instruments de paiement

La monnaie scripturale est véhiculée par les différents instruments de paiements tel que :

1.2.2.1 Le chèque

Le chèque est un écrit par lequel une personne dénommée le tireur donne l'ordre à une autre personne dénommée le tiré de payer une certaine somme au titulaire ou à un tiers, appelé le bénéficiaire à concurrence des fonds déposés chez le tiré³.

Donc le chèque est un papier avec lequel un client donne l'ordre à sa banque de régler une personne désignée. Le paiement par chèque s'effectue à la présence des trois acteurs suivants :

▪ **Le tireur :**

Le tireur est la personne qui émet le chèque. C'est le titulaire du compte bancaire sur lequel le chèque est tiré.

▪ **Le tiré :**

Le tiré est la banque du tireur. C'est l'établissement bancaire qui doit payer le montant de chèque au bénéficiaire.

▪ **Le bénéficiaire :**

Le bénéficiaire est la personne qui reçoit le paiement par chèque. C'est l'entité à laquelle le montant du chèque est destiné.

L'utilisation d'un chèque comme un instrument de paiement nécessite qu'il doive comporter les mentions légales suivantes :

- La somme payable en chiffres et en lettres (En cas de différence entre les montants en chiffres et en lettres, c'est le montant en lettres qui fait foi).
- Le nom du destinataire de l'argent.
- La date du jour.
- Le lieu de la signature du chèque.
- La signature du titulaire du compte.

Le fonctionnement d'un chèque est résumé en quatre étapes :

- Le débiteur émet un chèque à son bénéficiaire tout en précisant sur le chèque la somme qui doit être débitée de son propre compte.
- Le bénéficiaire présente le chèque à sa banque pour l'encaissement.

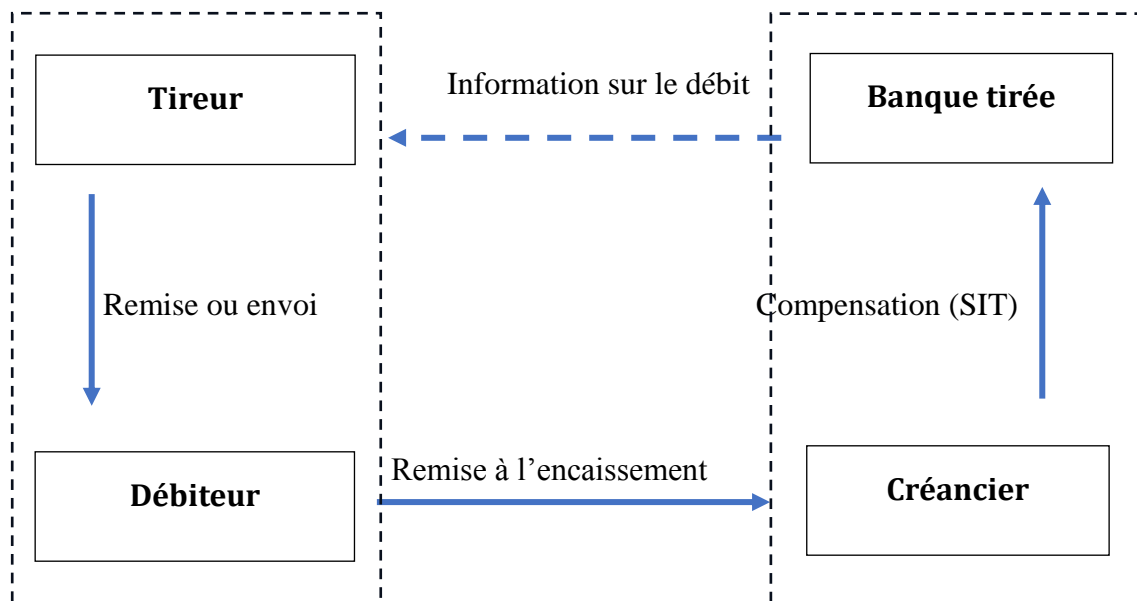
³ ROLLAND, Luc-Bernet. « Principe de technique bancaire », Edition DUNOD, Paris 2001, p42.

Chapitres III : des moyens de paiements classiques aux moyens de paiements modernes

- La banque remettante (banque du bénéficiaire) fait parvenir le chèque à la banque de l'émetteur (débiteur).
- La banque de l'émetteur crédite le montant du chèque à la banque remettante. Et cela se fait, par la compensation interbancaire (SIT).

On peut résumer le fonctionnement de chèque avec le schéma suivant :

Schéma n°06 : Circuit simplifié du chèque



Source : Bouyala Régis, « Le monde des paiements », Edition Revue Banque, 2005, p.23.

La durée de validité d'un chèque est de 1 an et 8 jours. Au-delà de ce délai, son bénéficiaire ne peut plus l'encaisser sur son compte bancaire. Pour pouvoir encaisser le chèque, le bénéficiaire doit l'endosser, c'est-à-dire le signer au verso, et le remettre à une banque avant ce délai.

Il existe plusieurs types de chèque tel que :

- **Chèque visé :**

Le chèque visé est un moyen de paiement sécurisé qui offre des garanties supplémentaires au bénéficiaire par rapport à un chèque ordinaire. Il s'agit d'un chèque barré sur lequel la banque appose un visa, mentionnant la somme disponible sur le compte du tireur à la date et heure de visa.

- **Chèque certifié :**

Un chèque certifié est un chèque bancaire dont la provision a été certifiée par la banque par apposition d'un certificat. Les fonds correspondants sont bloqués pendant 8

Chapitres III : des moyens de paiements classiques aux moyens de paiements modernes

jours le bénéficiaire à compter de la date d'émission du chèque. Après ce délai la certification n'est plus valable et le chèque redevient un chèque ordinaire, avec des risques de non-paiement⁴.

▪ **Le chèque de banque :**

Comme son nom l'indique, le chèque de banque est un chèque émis par la banque où le bénéficiaire est assuré de son paiement pendant toute la durée de validité du chèque (1 an et 8 jours⁵).

▪ **Le chèque barré :**

Le chèque barré se distingue d'un chèque ordinaire par les deux barres parallèles tracées par le tireur, ou par un porteur, de gauche à droite, en diagonale sur le chèque⁶.

▪ **Le chèque de voyage :**

Un chèque de voyage est un chèque pré-imprimé. Au montant fixé, conçu pour permettre à la personne qui les signe de payer un tiers sans condition aucune. Après avoir lui-même payé l'émetteur du chèque pour obtenir ce privilège. Comme un chèque de voyage peut habituellement être remplacé si celui-ci perdu ou volé. Ils sont souvent utilisés par les vacanciers en déplacement à l'étranger⁷.

1.2.2.2 Le virement

Selon le dictionnaire Larousse le virement est une opération consistante à créditer un compte bancaire ou postal par le débit d'un autre compte⁸.

Donc il s'agit d'un moyen de paiement sécurisé et pratique qui permet de transférer des fonds d'un compte à un autre.

Le virement fonctionne selon les étapes suivantes :

- Le créancier communique ses coordonnées bancaire (RIB/IBAN) à son débiteur.
- L'émetteur /débiteur après avoir reçu les coordonnées bancaires de son créancier, il va à son tour les communiquer à sa banque, qui va exécuter l'ordre de paiement c'est à dire créditer le compte du bénéficiaire.

⁴ https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Chèque_certifié

⁵ STITI S, TAALBI S. « la modernisation des moyens de paiement ». Mémoire de fin de cycle en vue d'obtention de diplôme de master en science de gestion. UMMTO. 2021.P11.

⁶ HENRI, Guitton et BRAMOULLE, Gérard. « Economie politique », treizième Edition Dalloz, Paris, 1998, p85.

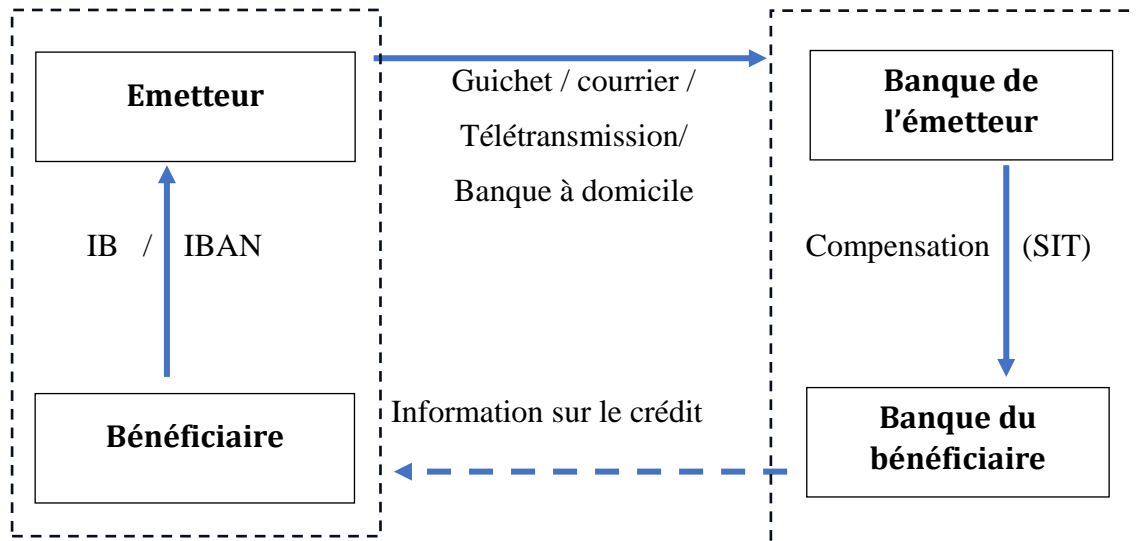
⁷ MATOUB L, MAHDAOUI C. « la modernisation du système de paiement en Algérie ». Mémoire de fin de cycle en vue d'obtention du diplôme de master en science économiques. Université de BEJAIA. 2013, P 16.

⁸ <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/virement/82107>

Chapitres III : des moyens de paiements classiques aux moyens de paiements modernes

- Compensation interbancaire entre la banque de l'émetteur et la banque du bénéficiaire. La banque de l'émetteur va débiter le compte de son client. Une fois le compte du débiteur est débité, la banque du bénéficiaire va à son tour créditer le compte de son client tout en l'informant.

Schéma n°07 : Circuit simplifié du virement



Source : Bouyala Régis, « Le monde des paiements », Edition Revue Banque, 2005, p25

Il existe plusieurs types de virement tel que :

- **Le virement interne :**

Le virement interne est un Transfer de fond entre deux comptes dans la même banque.

- **Le virement externe :**

C'est un Transfer de fond entre deux comptes dans deux banques différentes.

- **Le virement permanent :**

Le virement permanent est un transfert régulier/répété de fonds vers un autre compte, à une échéance définie au départ. Ce transfert d'argent doit être répété plusieurs fois à date régulières par exemple : chaque mois, chaque trimestre, chaque semestre ou chaque année.

- **Le virement différé :**

Le virement différé est un virement programme pour une date ultérieure choisie par l'émetteur.

Chapitres III : des moyens de paiements classiques aux moyens de paiements modernes

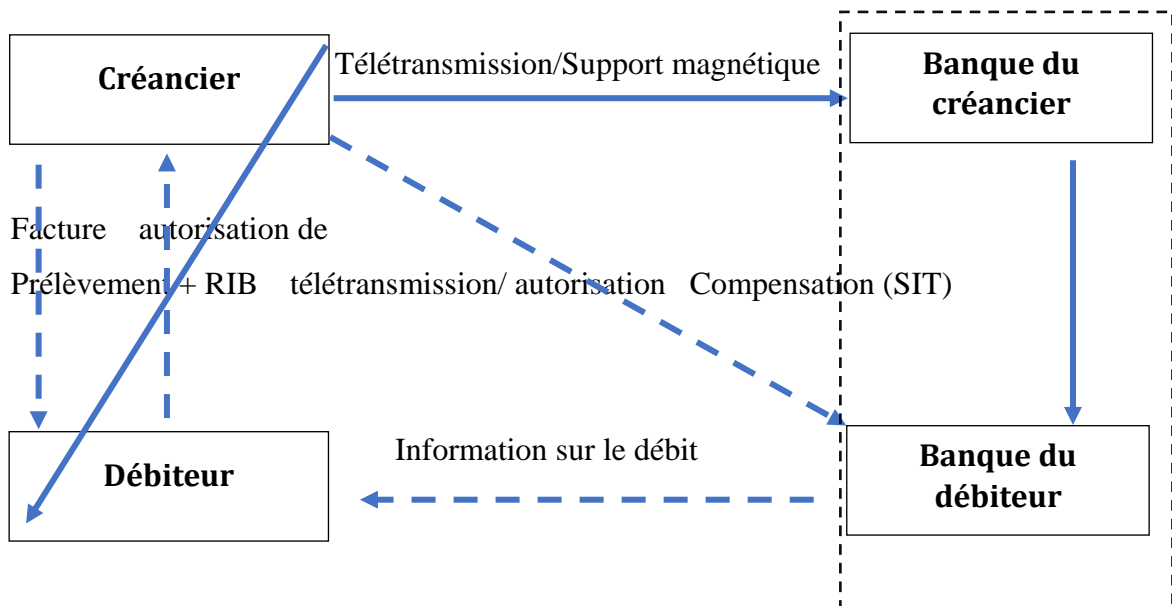
1.2.2.3 Le prélèvement

Le titulaire du compte autorise un créancier à prélever sur son compte toute somme due à ce dernier. Il faut préciser que l'autorisation est en principe générale et est rarement déterminée quant aux échéances ou au montant. Les prélèvements sont utilisés très fréquemment pour le règlement des quittances d'électricité ou de téléphone, pour celui des échéances d'un crédit, et de façon générale, pour les dettes répétitives⁹.

L'autorisation est donnée une fois pour toutes, puis pour chaque échéance, la procédure est la suivante¹⁰:

- Le créancier envoie à son débiteur une facture indiquant le montant et la date du prélèvement quelques jours avant l'échéance
- Parallèlement, le créancier confectionne un fichier de l'ensemble des prélèvements à effectuer auprès de l'ensemble de ses débiteurs pour l'échéance concernée, fichier qu'il adresse (généralement par télétransmission) à son banquier qui l'introduira dans le SIT pour aller toucher les banques débitrices.

Schéma n°08 : Circuit simplifié du prélèvement



Source : Bouyala Régis, « Le monde des paiements », Edition Revue Banque, 2005, p27.

⁹ MATOUB L, MAHDAOUI C. op cit. P18

¹⁰ Bouyala Régis, « Le monde des paiements », Edition Revue Banque, 2005, p27

Chapitres III : des moyens de paiements classiques aux moyens de paiements modernes

1.2.2.4 Les effets de commerces

Un effet de commerce est un titre négociable qui constate au profit de porteur, une créance de somme d'argent et sert à son paiement. Il s'agit d'un instrument de paiement utilisé couramment dans les relations commerciales entre entreprises, permettant de différer le paiement d'une vente tout en sécurisant la créance pour le vendeur.

Donc le but premier des effets de commerce est le paiement d'une dette ou d'une obligation, mais ils peuvent aussi être utilisés pour l'obtention de prêts d'argent, de crédit à court terme et de garanties de paiement¹¹.

Les effets de commerce se partagent en deux catégories :

a. La lettre de change :

La lettre de change est un écrit par lequel une personne appelée tireur (le créancier c'est-à-dire le fournisseur) invite une autre personne appelée tiré (le débiteur, c'est-à-dire le client) à payer une certaine somme à une date déterminée (date d'échéance) à une troisième personne appelée bénéficiaire (souvent le tireur ou son banquier¹²).

La lettre de change fait donc intervenir trois personnes :

▪ Le tireur :

C'est le créateur du titre, c'est-à-dire la personne qui donne l'ordre au tiré de payer la somme d'argent mentionnée sur la lettre de change.

▪ Le tiré :

C'est celui à qui cet ordre est donné.

▪ Le bénéficiaire :

C'est la personne désignée pour percevoir le montant indiqué sur le titre.

Pour qu'une lettre de change soit valable et acceptable, elle doit comporter un certain nombre de mentions telles que ¹³:

- Le terme « lettre de change ».
- Le mandat pur et simple de payer une somme déterminée.
- La date et le lieu de création de la lettre de change.
- La date et lieu d'échéance.

¹¹STITI S, TAALBI S. op cit. p12

¹² Karyotis Catherine, « L'essentiel de la Banque », Edition Lextenso, 2015, p.31.

¹³ G. LEGENDER, « Instruments de crédit et de paiement », Edition Dunod Economie, France, 1969, p. 15.

Chapitres III : des moyens de paiements classiques aux moyens de paiements modernes

- La somme à payer (inscrite en chiffre et en lettre).
- Le nom du tiré.
- Le nom du bénéficiaire.
- La domiciliation : le nom de la banque et l'adresse de l'agence où est payable l'effet.
- La signature du tireur.
- Un timbre fiscal.

b. Le billet à ordre

Le billet à ordre est un effet de commerce qui permet à une personne (le souscripteur ou le tireur) de s'engager à payer une certaine somme d'argent à une autre personne (le bénéficiaire) à une date déterminée (l'échéance). Il s'agit d'un titre négociable, ce qui signifie qu'il peut être transmis d'une personne à une autre par la voie de l'endossement.

Donc le billet à ordre fait intervenir deux personnes :

▪ Le souscripteur :

C'est la personne qui s'engage à payer une somme d'argent au bénéficiaire.

▪ Le bénéficiaire :

C'est la personne à qui le souscripteur promet de payer une certaine somme d'argent.

Le billet à ordre doit comporter des mentions telles que¹⁴ :

- La clause à ordre ou la dénomination du titre inséré dans le texte même.
- La promesse pure et simple de payer une somme déterminée.
- L'indication de l'échéance.
- L'indication du lieu où le paiement doit être fait.
- Le nom du bénéficiaire.
- L'indication de la date et du lieu où le billet à ordre est souscrit.
- La signature du souscripteur.

Les moyens de paiement classique présentent plusieurs carences qui obstrue le système bancaire, et parmi ces carences :

▪ La falsification et contrefaçon :

Les moyens de paiement classique peuvent être falsifiés ou contrefaits, ce peut entraîner des pertes financières pour les banques et leurs clients.

¹⁴G. LEGENDER. Op cit. P. 15

Chapitres III : des moyens de paiements classiques aux moyens de paiements modernes

▪ **La fraude :**

Ces moyens de paiement sont vulnérables à la fraude, telle que l'utilisation frauduleuse de chèque.

▪ **Le blanchiment d'argent :**

Les espèces peuvent être utilisées pour blanchir de l'argent, ce qui nuit à l'intégrité du système financier.

▪ **La lenteur et inefficacité des transactions :**

Les transactions effectuées avec des moyens de paiement classiques peuvent être lentes et inefficaces, ce qui peut entraîner des retards dans les paiements et des coûts supplémentaires pour les entreprises et les consommateurs.

▪ **Le manque de transparence :**

Il peut être difficile de suivre les transactions effectuées avec des moyens de paiement classiques, ce qui peut compliquer la gestion financière et la lutte contre la fraude.

Section 02 : les moyens de paiement moderne

Le paysage des moyens de paiement connaît une transformation fulgurante ces dernières années, sous l'impulsion des avancées technologiques et de l'évolution des comportements des consommateurs. De nouveaux acteurs et de nouvelles solutions émergent bousculant les habitudes ancrées, offrant une multitude d'alternatives aux modes de paiement traditionnels.

2.1 Les différents moyens de paiement moderne

La modernisation des moyens de paiement se représente par la naissance de nouvelles formes de la monnaie et de nouveaux instruments de paiement

2.1.1 La nouvelle génération de la monnaie

L'univers monétaire connaît une métamorphose profonde, impulsée par l'émergence de technologies innovantes et de concepts inédits qui remettent en question les modèles traditionnels. A l'horizon se dessine une nouvelle génération de monnaies, promettant de bouleverser notre façon d'interagir avec la valeur.

2.1.1.1 La monnaie électronique

La banque centrale européenne (BCE) a défini la monnaie électronique comme un moyen de stockage électronique de valeur monétaire reposant sur un support technique, qui peut être largement utilisé pour effectuer des paiements à des entreprises autres que l'émetteur, sans faire intervenir nécessairement des comptes bancaires dans la transaction mais faisant fonction d'un instrument au porteur prépayé¹⁵.

Selon la définition de la banque des règlements internationaux (BRI) « la monnaie électronique est une valeur monétaire mesurée en unités fiduciaires et stockée sous forme électronique ou dans une puce électronique détenue par le consommateur. Il s'agit donc d'une forme binaire de monnaie scripturale, stockée sur un support amovible du type carte à puce. Le caractère scriptural de la monnaie électronique est lié au statut

¹⁵ www.banque-france.fr

Chapitres III : des moyens de paiements classiques aux moyens de paiements modernes

de l'émetteur (ce n'est pas la Banque centrale qui l'émet) et à la traçabilité du mouvement des transactions. Les unités de paiement contenues dans ces cartes (ou logiciels) sont achetées soit directement avec de la monnaie fiduciaire, soit par le débit d'un compte bancaire.

Leur pouvoir libératoire est limité aux seuls commerçants qui acceptent de les recevoir. C'est pour cela que certains experts considèrent que la monnaie électronique n'existe pas stricto sensu car elle n'a ni cours légal ni pouvoir libératoire¹⁶ ».

2.1.1.2 La monnaie virtuelle

La monnaie virtuelle se distingue de la monnaie électronique par le fait que son support, sa représentation et son mode de paiement n'ont pas de formes tangibles. La monnaie virtuelle peut être contenue dans des logiciels qui permettent d'effectuer des paiements sur des réseaux ouverts, en l'occurrence Internet.

A partir de la définition de la monnaie électronique proposée par la BRI, on peut considérer la monnaie virtuelle comme un référent (ou un pointeur) qui renvoie à un compte bancaire. La valeur n'est donc jamais détenue physiquement par le porteur. Le caractère scriptural de la monnaie virtuelle est lui aussi lié au statut de l'émetteur (ce n'est pas la Banque centrale qui l'émet) et à la traçabilité des transactions¹⁷.

La monnaie virtuelle est une unité de compte numérique qui peut être utilisé pour acheter des biens et des services. Elle n'a pas de statut légal et n'est pas règlementée par une banque centrale ou un gouvernement, mais elle est créée et gérées par des communautés en ligne.

Il existe deux types principaux de la monnaie virtuel :

- **Les cryptomonnaies :**

Ce Sont des monnaies virtuelles qui utilisent la technologie de la chaîne de blocs pour sécuriser les transactions et contrôler la création de nouvelles unités. Et parmi les cryptomonnaies on trouve le Bitcoin, Ethereum, Tether, Binance coin....

- **Les Altcoins :**

Les monnaies virtuelles alternatives, sont des monnaies qui ne sont pas basées sur la technologie de la chaîne de blocs. Elles peuvent être créées à différents fins,

¹⁶<https://www.eyrolles.com/download/9782212090826/05-chap2.pdf> p 41

¹⁷ Article 117 de la loi de finance 2018.

Chapitres III : des moyens de paiements classiques aux moyens de paiements modernes

comme pour récompenser les utilisateurs d'un service particulier ou pour promouvoir une cause particulière.

L'utilisation de la monnaie virtuelle comme un moyen de paiement est devenue strictement interdit en Algérie depuis 2018, cette interdiction est justifiée par le manque de cadre réglementaire et les risques liés à l'anonymat qui peuvent menacer la stabilité du système financier et aussi la sécurité de transactions¹⁸.

2.1.2 Les instruments de paiement moderne

Le paysage des instruments de paiement a connu une transformation radicale ces dernier années, porter par la création de nouvelle forme de la monnaie et l'évolution de la demande de consommateurs .et parmi les instruments de paiement moderne :

2.1.2.1 Le porte-monnaie électronique (PME)

Le porte-monnaie électronique est défini comme une solution qui permet d'effectuer des paiements à partir d'une réserve de fonds préalablement constituée et matérialisée par une carte, cette réserve étant débitée par le commerçant à chaque achat. Le porte-monnaie électronique est soit jetable, soit rechargeable¹⁹.

Donc il se présente sous la forme d'une carte prépayée rechargeable, permet de régler les achats d'un faible montant chez les commerçants qui l'acceptent. Il remplace alors l'utilisation de monnaie ou billets²⁰.

La durée de validité de porte-monnaie électronique c'est 2 ans, en dehors de cette période le porte-monnaie ne peut pas être recharge, Mais son titulaire dispose d'un délai de 6 mois pour utiliser le crédit restant ou demander son remboursement à la banque.

2.1.2.2 Le porte-monnaie virtuel (PMV)

Le principe du porte-monnaie virtuel est le même que le porte-monnaie électronique, la seule différence est que les unités électroniques sont chargées sur un logiciel porte-monnaie virtuel stocké sur le disque dur de l'ordinateur. Ces signes électroniques stockés dans la mémoire d'un ordinateur, permettent d'effectuer des

¹⁸ Article 117 de la loi de finance 2018.

¹⁹ www.banque-france.fr

²⁰ THIBANLT, Verbiest et ETIENNE Wery. « Le droit de l'internet et de la société de l'information », Edition LACIER, Bruxelles 2001, p314.

Chapitres III : des moyens de paiements classiques aux moyens de paiements modernes

transactions à un montant élevé (contrairement au porte-monnaie électronique) et à distance²¹.

Le porte-monnaie virtuel est donc un moyen de paiement qui nous permet d'acheter sur internet, Et pour s'en servir, le titulaire doit disposer d'un compte bancaire pour pouvoir transférer un certain montant de son compte sur son ordinateur personnel, qui ensuite pourra utiliser la monnaie électronique pour payer des achats sur Internet en transférant directement le montant nécessaire de son ordinateur à celui du vendeur.

2.1.2.3 La carte bancaire

La carte bancaire est un moyen de paiement qui permet d'effectuer des transactions financières en toute sécurité et simplicité. Elle est généralement en plastique de taille 5,3 x 8,5 cm, et émise par une banque à ses clients titulaires d'un compte bancaire.

En tant que moyens de paiement les cartes bancaires ne représente que des avantages pour toutes les parties : pour le porteur la carte est un moyen de paiement simple et universel ; pour le commerçant, elle comporte une garantie de paiement et le dispense d'entrepose du cash ; pour les banques, la carte est un instrument entièrement informatisé dont les coûts de traitement sont faibles²².

La carte bancaire offre de nombreux service comme :

- Effectuer des paiements chez les commerçants équipés d'un terminal de paiement électronique (TPE).
- Effectuer un paiement en ligne.
- Retirer de l'espèce dans les distributeurs automatique de billets (DAB).

On trouve sur la carte bancaire les données suivantes²³ :

Un BIN (Bank Identification Number) qui donne l'identité de l'établissement émetteur de la carte.

- Le nom du titulaire.
- La date de fin de validité.
- Le numéro CVV (code de vérification value).

Les types de la carte bancaire ²⁴:

▪ La carte de retrait :

²¹Mishkin Frederic. « Monnaie, banque et marché financiers », Edition Nouveaux Horizons, 2010, p.73.

²²STITI S, TAALBI S.op cit. p 22

²³La carte bancaire.[[Htp://banque.comprendrechoisir.com/comprendre/carte-bancaire](http://banque.comprendrechoisir.com/comprendre/carte-bancaire)]

²⁴[www. Bank al-Maghrib.com](http://www.Bank-al-Maghrib.com).2022

Chapitres III : des moyens de paiements classiques aux moyens de paiements modernes

Elle permet de retirer de l'argent auprès des guichets automatique de banque (GAB), ce type de carte ne permet pas d'effectuer des achats.

▪ **La carte de paiement :**

En plus de retrait d'argent, la carte de paiement permet d'effectuer des paiements auprès des commerçants acceptants. Le paiement est effectué via un terminal de paiement électronique (TPE) ou sur une plateforme de paiement en ligne.

▪ **La carte prépayée :**

Il s'agit d'une carte bancaire créditée par un montant à l'avance, elle permet ainsi de retirer de l'argent des (GAB), de payer les achats en ligne et chez les commerçants via (TPE), dans la limite du montant disponible sur la carte.

▪ **La carte de crédit :**

Outre les paiements et les retraits, la carte de crédit donne accès a une réserve d'argent. Il d'agit d'un découvert dont le plafond est fixé par la banque et sur lequel elle applique un taux d'intérêt conformément à sa grille tarifaire.

2.1.2.4 Le paiement mobile (M-paiement)

Les paiements mobiles sont toutes les transactions effectuées depuis un téléphone mobile et débitées soit sur une carte bancaire, soit sur la facture opérateur, soit sur un Porte-monnaie électronique, qui peut être alimenté avec un dépôt de cash auprès d'un agent ou d'un commerçant. Au lieu de payer par carte de crédit ou bien en argent comptant, un consommateur peut utiliser un téléphone mobile ou un téléphone intelligent pour se procurer des biens et des services²⁵.

Le paiement mobile, un service récemment lancé en Algérie au début de l'année 2020 par le GIE Monétique permettant aux consommateurs de régler leurs achats depuis un téléphone mobile à l'aide d'une application conçue par le GIE pour smartphone, qui sera reliée au réseau interbancaire pour pouvoir effectuer des transactions qui seront débitées sur la carte interbancaires (CIB) ou celle de l'Algérie Poste, la Golden (EDAHABIA).

²⁵ https://fr.m.wikipedia.org/wiki/paiement_mobile.

Chapitres III : des moyens de paiements classiques aux moyens de paiements modernes

L'Algérie s'est orientée vers l'adoption du M-paiement pour encourager encore l'adoption de l'e-paiement chez les algériens. Alors, avec le M- paiement, les TPE ne sont plus indispensables afin d'effectuer des transactions de paiement électronique dans les espaces commerciaux physique, juste un téléphone et un QR code affiché dans le magasin ou dans un restaurant pour effectuer des paiements, et cela peut réduire la procédure et les démarches pour les opérateurs économiques afin de proposer des paiements électronique -par mobile pour leurs clients²⁶.

Le m-paiement contient plusieurs modes de paiement tel que :

- **Paiement par contact avec NFC :**

Le NFC signifie (Near Field Communication) ça veut dire la communication en champ proche, cette technologie nous permet d'effectuer un paiement dès que le smartphone approche à un terminal de paiement équipé de NFC.

- **Paiement par QR code :**

Il suffit de scanner un QR code affiché chez le commerçant avec l'application de paiement pour initier la transaction.

- **Paiement par SMS ou USSD :**

Envoyer un SMS ou composer un code USSD avec le montant et le numéro de téléphone du commerçant pour effectuer le paiement.

- **Paiement via des applications de transfert d'argent :**

Utilisez une application de transfert d'argent comme PayPal pour transférer de l'argent au commerçant.

2.1.2.5 Le e-Banking

La banque en ligne correspond à l'utilisation d'internet par une institution financier pour offrir à ces clients une gamme de services bancaires plus ou moins large, allant de la simple vitrine commerciale à la gestion à distance des transactions financiers, en passant par la consultation des comptes²⁷.

La banque en ligne désigne la fourniture et l'utilisation de service bancaires par voie électronique, cela englobe un large éventail de transactions, dont le paiement de biens et services.

Le e-Banking propose des services de paiement comme :

²⁶BENMADANI Sadika. « Les Moyens de Paiement Electronique en Algérie : Etat des lieux et Perspectives ». Ecole Supérieure d'Economie d'Oran. 2022.p 80

²⁷ Bobilier Chamoun M, Dubois M, Retour D. Article sur « e-Banking : nouveaux services, nouveaux usages, nouvelles compétences ». Lyon. 2003.p210

Chapitres III : des moyens de paiements classiques aux moyens de paiements modernes

▪ **Paiement des factures :**

La banque en ligne permet de régler les factures d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphonie sans avoir à envoyer des chèques ou à déplacer

▪ **Virement de de fonds :**

La banque en ligne nous permet de transférer de l'argent vers des comptes bancaire nationale ou internationale avec toute sécurité et un cout plus bas que le guichet.

▪ **Recharge mobile :**

La plupart des banques permettent de recharger le mobile directement via leur plateforme e-Banking.

▪ **Achat en ligne :**

Il permet d'effectuer des achats sur les sites web en utilisant l'identifiants bancaires e-Banking.

La modernisation des moyens de paiement apporte de nombreux avantages pour les banques tel que :

- Automatisations des processus de paiement.
- Optimisation des infrastructures de paiement, puis une réduction des couts.
- Proposer des nouveaux services à valeurs ajouté à leurs clients.
- Amélioration de l'expérience client par lui offrir une large gamme de moyens de paiement, pratique et sécurise et qui cherche à satisfaire son besoin.
- Les nouveaux services de paiement peuvent générer de nouvelles sources de revenus pour les banques.

Elle porte aussi des impacts négatifs tel que :

- Augmentation des couts, car les banque doivent investir dans les nouvelles technologies de paiement.
- Les transactions par carte et par voie électronique peuvent générer des frais pour les banques.
- Les nouveaux moyens de paiement sont plus exposés à la fraude, ce qui peut causer des pertes financières pour la banque.
- Les banques peuvent devenir dépendantes de prestataires de services tiers pour certains aspects des nouveaux moyens de paiement, ce qui réduit le contrôle sur leurs opérations.

Chapitres III : des moyens de paiements classiques aux moyens de paiements modernes

- La modernisation des moyens de paiement peut causer la perte de clients pour les banques.

Conclusion

Les carences présenter par les moyens de paiement classique ont pousser le système de paiement à se lancer d'un projet de modernisation visant l'amélioration du service de paiement.

Cette mutation a entraîné le déclin de certaines méthodes de paiement traditionnelles, remplacées par des solutions plus modernes et adaptées aux besoin d'aujourd'hui. L'espèce, le chèque, le virement cèdent progressivement le pas aux paiements par carte, paiement par mobile et d'autre méthode moderne, permettant d'effectuer les transactions de manière plus pratique, rapide et sécurisée.

Donc on peut dire que la technologie a bouleversé le paysage des paiements, insufflant une nouvelle dynamique à l'industrie. La dématérialisation, l'innovation et la diversification des canaux de communication sont les piliers de cette transformation, façonnant un avenir où les transactions s'effectuent de manière plus efficace.

Même si la modernisation des moyens de paiement apporte des nouveaux défit pour la banque, elle reste toujours une étape d'amélioration par rapport à ses avantages.

**CHAPITRE IV : ANALYSE DES RESULTATS DE
L'ENQUETE SUR LA CARTE CPA CAS AGENCE
CPA 194 DE TIZI OUZOU**

Introduction

Les technologies de l'information et de communication (TIC) ont transformé le secteur bancaire en apportant des transformations profondes dans son fonctionnement et ses relations avec les clients.

Le crédit populaire algérien (CPA), conscient de l'importance croissante des technologies de l'informations et de communication (TIC) dans le secteur bancaire, s'est fortement engagé dans leur développement et leur intégration au sein de ses services, et la carte CPA est le meilleur exemple des résultats de cette forte intégration.

Dans ce chapitre, nous allons traiter les cartes proposées par le crédit populaire algérien a ses clients. La première section sera consacrée pour la présentation de l'établissement d'accueil et la deuxième sera une analyse des données de l'enquête sur la carte CPA, dans le but de savoir son impact sur la banque CPA.

Section 01 : présentation de l'établissement d'accueil

1.1 Présentation générale du crédit populaire d'Algérie

Le crédit populaire d'Algérie (CPA) s'inscrit comme une banque universelle et générale. Son avènement, au lendemain de l'indépendance, répondait à l'aspiration de nationaliser les institutions bancaires étrangers gravitant autour de la banque centrale d'Algérie. Cette étape a marqué un tournant dans la réaffirmation progressive du système bancaire nationale. Le CPA s'est ainsi imposé comme la deuxième banque créée après la banque Nationale d'Algérie.

La création de crédit populaire d'Algérie (CPA) a eu lieu le 29 décembre 1966, par l'ordonnance n°66-366. Cette ordonnance a officialisé la fusion de quatre banques populaires régionales :

- La banque populaire commerciale et industrielle d'Alger (BPCI Alger).
- La banque populaire commerciale et industrielle d'Oran (BPCI Oran).
- La banque populaire commerciale et industrielle de Constantine (BPCI Constantine).
- La banque populaire commerciale et industrielle d'Annaba (BPCI Annaba).

A ces quatre banques s'est ajoutée la société Marseillaise de crédit.

Les attributions de CPA sont ensuite définies par ordonnance N°67-78 du 11 JUILLET 1967. Cette ordonnance lui confie la mission principale de promouvoir les secteurs des industries du bâtiment et des travaux publics, de la santé et du médicament, du commerce et de la distribution, de l'hôtellerie et du tourisme, de la petite et moyenne industrie, de l'artisanat, ainsi que de gérer le patrimoine de la banque d'Algérie et de la compagnie française de crédit et banque.

Le crédit populaire d'Algérie (CPA) dispose d'un réseau d'Agence dense et maillé courant l'ensemble du territoire national. Avec plus de 160 agences qui sont rattachées à 19 groupes d'exploitation, le CPA propose ses services à une clientèle de particuliers, de professionnels et d'entreprise. Et parmi ces agences on trouve l'agence CPA 194 de Tizi Ouzou le lieu de déroulement de notre stage pratique.

1.2 Les fonctions principales du CPA

La banque remplit une multitude de fonctions, depuis la gestion des moyens de paiement, jusqu'à la création de produit très complexe dont la sophistication et la prolifération sont aujourd'hui en partie remise en cause.

Chapitres IV : Analyse des résultats de l'enquête sur la carte CPA cas agence CPA 194 de Tizi-Ouzou

Le CPA est défini par son statut comme banque universelle, il a pour fonction le financement de l'économie et de collecte des ressources, et de ce fait à une plus grande efficacité dans ses modes d'intervention.

Ainsi et pour avoir rempli convenablement ses fonctions, et pour répondre aux nouveaux besoins de marché, la banque doit ouvrir à un redéploiement de ses moyens humains et matériel et à l'amélioration de ses capacités, pour ce faire elle doit :

- Satisfaire les clients par l'aptitude à offrir des produits et des services répondant à leurs besoins.
- Assurer un développement harmonieux de la banque dans les domaines d'activités qui la concernent.
- Renforcer la disposition de contrôle.
- Améliorer et rendre plus efficace la gestion en vue d'assurer les mutations nécessaires.
- Développer le commerce par l'introduction de nouvelles techniques managériales et de marketing.
- Gérer de façon plus performante les ressources humaines.
- Améliorer et développer les systèmes d'information et les moyens informatiques
- Gérer avec dynamisme la trésorerie de la banque (DA et Devises), les prises de participation au niveau national et à l'étranger.
- Maîtriser les emprunts et gérer activement la dette extérieure.
- Mettre en place renforcer la prévision et le contrôle.

1.3 Présentation de l'agence CPA 194 de Tizi Ouzou :

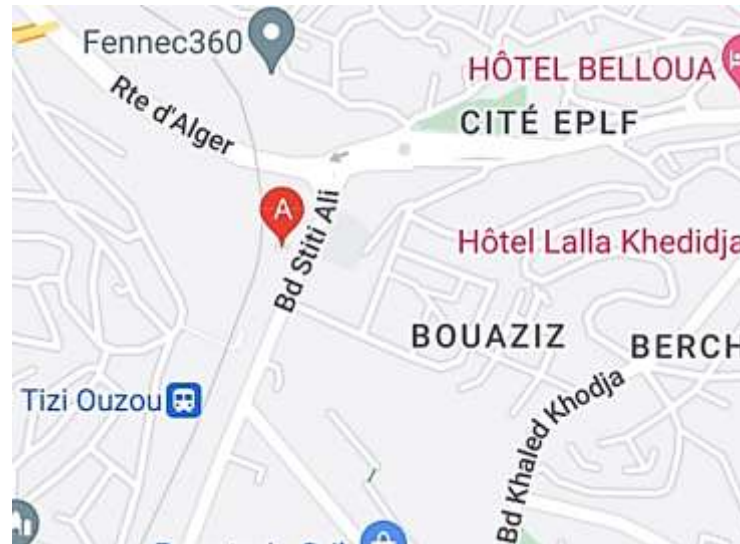
L'agence CPA 194 de Tizi Ouzou est une agence du Crédit Populaire d'Algérie, une banque publique algérienne qui offre une gamme complète de produits et services bancaires aux particuliers, aux entreprises et aux institutions.

L'agence CPA 194 de Tizi Ouzou est située au 11, Boulevard Stiti Ali à Tizi Ouzou. Elle est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 et le samedi de 8h30 à 12h30.

Chapitres IV : Analyse des résultats de l'enquête sur la carte CPA cas agence CPA 194 de Tizi-Ouzou

La position de l'agence est illustrée par la figure suivante :

Figure n°01 : la position de l'agence CPA 194 Tizi Ouzou



Source : <https://maps.app.goo.gl/>

L'agence bancaire CPA 194 de Tizi-Ouzou le lieu de déroulement de notre stage créé en 1993, c'est une agence de première catégorie appartenant au groupe d'exploitation de Tizi-Ouzou. Elle est composée :

- Un service administration et contrôle.
- Un service crédit.
- Un service caisse da/devise.
- Un service du commerce extérieur.

Elle comporte un effectif de 25 employés :

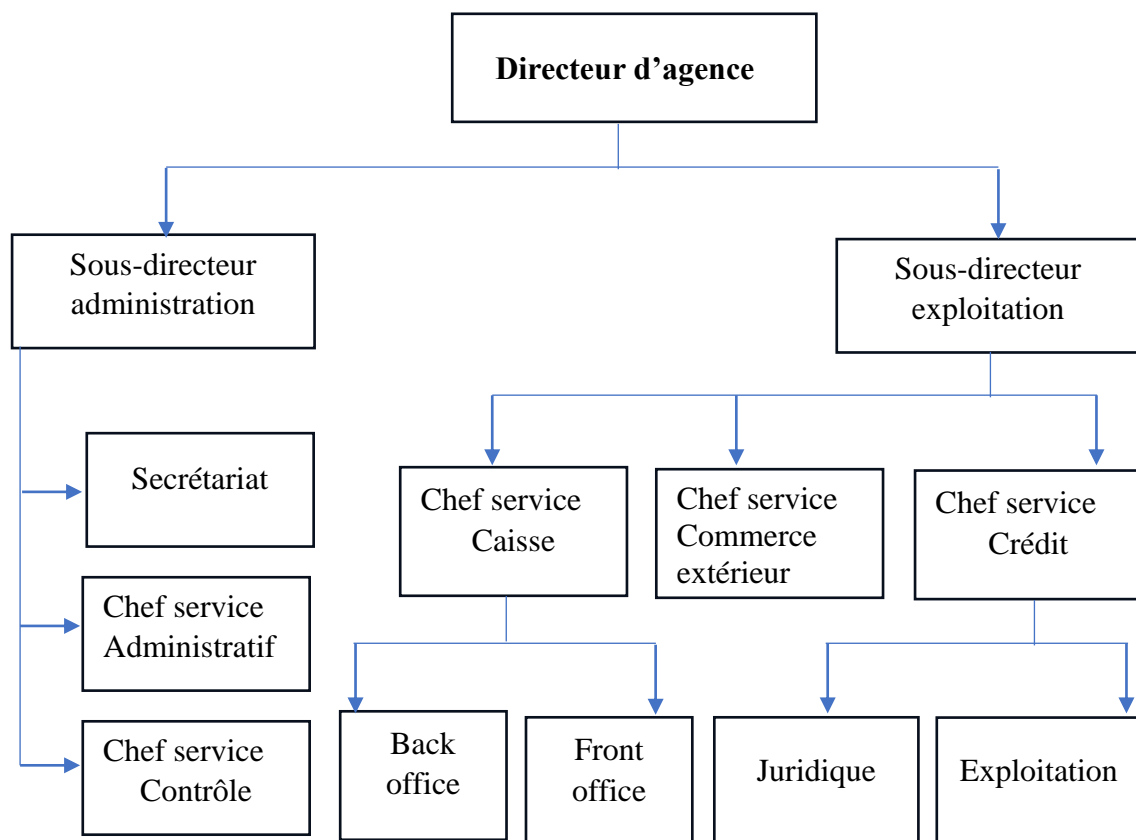
- Le directeur.
- Un sou directeur d'exploitation /administratif.
- Un chef de service (caisse/portefeuille).
- Un chef de service (crédit).
- Un chef de service (commerce extérieur).
- Un chef de service administrative.
- 05 employés de service crédit chargé de l'étude et analyse et de l'engagement.
- 01 employés de service commerce extérieur.
- 07 employés de service caisse et portefeuille.
- 02 employés de service contrôle.

Chapitres IV : Analyse des résultats de l'enquête sur la carte CPA cas agence CPA 194 de Tizi-Ouzou

- Une secrétaire.
- Une chargée clientèle
- 02 employés chargés d'affaires.

1.4 Organigramme de l'agence CPA 194 de Tizi Ouzou

Après notre analyse au niveau de crédit populaire Algérien de Tizi Ouzou nous avons atteint à savoir l'effectif de l'agence qui est à 25 employés sont soumis à la séquence de classement qu'on peut présenter sous forme de l'organigramme suivant :



1.5 Les missions et le rôle de l'agence CPA 194 de Tizi Ouzou

Le CPA est considéré comme une banque universelle selon les données récentes révélées par son DG KADRI Ali. Elle a pour mission de traiter les opérations Bancaires confiées par la clientèle, et aussi de promouvoir le financement du commerce national grâce à une politique commerciale dynamique en direction de la PEM/AMI du BTPH. Du commerce de la distribution et de la santé et du tourisme de l'hôtellerie et de l'artisanat et des médias.

Le CPA peut recevoir des dépôts des crédits, prend des participations dans le capital de la grande entreprise et mobiliser pour le compte d'autrui tous crédit consentis

Chapitres IV : Analyse des résultats de l'enquête sur la carte CPA cas agence CPA 194 de Tizi-Ouzou

par d'autres constitutions. Elle a pour mission de traiter les opérations Bancaires confiées par la clientèle.

1.6 Les produits et services proposée par l'agence CPA 194

L'agence CPA 194 offre une large gamme de produits et services bancaires répondant aux besoins divers de sa clientèle tel que :

- Comptes bancaires
- Prêts hypothécaires et prêts à la consommation
- Cartes bancaires
- Banque el ligne et services bancaires mobiles
- Gestion de patrimoine
- Courtage en valeurs mobilières
- Assurance

Le CPA propose aussi une filiale de CPA banque islamique dédiée à la finance islamique, elle propose une large gamme de produits et services conformes aux principes de la Charia islamique.

En plus de tout sa elle propose des produits et services spécifiques adaptés aux besoins de sa clientèle locale tel que les produits et services bancaire dédiée aux jeunes actifs et étudiants.

Section 02 : analyse des données de la carte CPA

Le crédit populaire d'Algérie (CPA) a introduit la carte bancaire en 2003. Depuis lors, les cartes bancaires CPA sont devenues un moyen de paiement populaire en Algérie, permettant aux clients d'effectuer des transactions quotidiennes en toute sécurité et commodité.

La carte bancaire CPA est une carte en plastique avec les dimensions suivantes :

- Longueur : 85.60 mm
- Largeur : 53.98 mm
- Epaisseur : 0.76 mm

La taille de la carte est standardisée par l'organisation internationale de normalisation (ISO) pour s'adapter aux distributeurs automatiques de billes et aux autres terminaux de paiement.

Les données inscrites sur la carte bancaire CPA englobent les informations d'identification du titulaire de la carte et les informations bancaires, elle contient sur :

Recto de la carte

- Nom et prénom de titulaire : en majuscule, situés en bas de la carte
- Numéro de la carte bancaire : 16 chiffres repartis en 4 groupes de 4 séparés par des espaces
- Date d'expiration : mois et année au format MM/AA
- Logo de réseau de paiement : Visa, MasterCard, CIB
- Puce EMV : c'est un mini-ordinateur embarqué qui stocke et protège les informations sensibles
- Logo de crédit populaire d'Algérie : présente en haut à droite de la carte

Verso de la carte

- Bande noire magnétique : contient les informations de la carte
- Code de sécurité CVV2 : les trois chiffres situés au dos de la carte
- Signature de titulaire : comme un élément de sécurité supplémentaire qui permet de vérifier l'identité du porteur lors d'une transaction

Le crédit populaire d'Algérie propose une gamme de cartes bancaires variée et diversifiée, dans le but de satisfaire la variété des besoins des clients.

Chapitres IV : Analyse des résultats de l'enquête sur la carte CPA cas agence CPA 194 de Tizi-Ouzou

2.1 Les cartes domestiques

La carte domestique CPA, dans le contexte des paiements par carte bancaire, est une carte de paiement émise par la banque de crédit Populaire d'Algérie pour effectuer des transactions en Algérie. Elle est aussi dénommée par la carte interbancaire (CIB).

La carte CPA CIB se différencie selon le besoin de clients, et pour cela la banque propose quatre types de cartes CIB :

2.1.1 Carte CPA CIB classic

La carte CPA CIB classic est une carte bancaire nominative et à débit immédiat proposée par le crédit populaire d'Algérie (CPA) à ses clients. Elle permet d'effectuer des transactions de paiement et de retrait d'argent en Algérie. Cette carte est adossée à un compte courant est valide pour une durée de trois (03) ans, son renouvellement est automatique, sauf en cas d'annulation par la banque ou avis contraire du porteur deux (02) mois avant sa date d'expiration. Voici une figure de la carte CPA CIB classic :

Figure n°02 : la carte CPA CIB classic



La carte CPA CIB classique est une carte bancaire qui sert le client à travers les fonctionnalités suivantes :

▪ Paiement :

La carte CPA CIB classic permet à son titulaire d'effectuer des paiements d'achat simples auprès des commerçants dotés de terminaux de paiement électroniques (TPE) portant cette vitrophonie sur leurs vitrines.

Le porteur de la carte peut effectuer jusqu'à 10 opérations de paiement sur TPE à concurrence de 100 000 DA par semaine.

Chapitres IV : Analyse des résultats de l'enquête sur la carte CPA cas agence CPA 194 de Tizi-Ouzou

Elle est aussi un moyen de règlement d'opération d'achat ou de paiement en ligne en toute sécurité, auprès des web marchands algériens.

Le paiement en ligne par carte CPA CIB classic est limité à 10 opérations de paiements à concurrence de 200 000 DA par semaine.

La commission de paiement par carte CPA CIB classic est gratuit pour les 10 premières opérations par semaine, et payante pour les opérations supplémentaires

- Paiement sur TPE : 10 DA par opération
- Paiement en ligne : 20 DA par opération

▪ **Retrait :**

La carte CPA CIB classic permet à son titulaire de faire des retraits d'argents rapides sur les distributeurs automatiques de billets (DAB) affichant le logo avec la disponibilité 24h/24h et 7j/7j.

Le maximum de retrait par cette carte c'est de 70 000 DA par semaine, en cumulant 5 opérations.

La commission de retrait part carte CPA CIB classic c'est :

- Retrait sur un DAB CPA : 25 DA par retrait
- Retrait sur un DAB d'une autre banque : 40 DA par retrait

La carte CPA CIB classic est une carte bancaire basique adaptée à une utilisation quotidienne simple.

2.1.2 La carte CPA CIB gold

La carte CPA CIB gold est une carte bancaire haut de gamme proposée par le Crédit Populaire d'Algérie à ces clients, Elle permet d'effectuer des transactions de paiement et de retrait d'argent en Algérie avec quelque avantage par rapport à la carte CPA CIB gold. Elle est valide pour une durée de trois (03) ans, son renouvellement est automatique, sauf en cas d'annulation par la banque ou avis contraire du porteur deux (02) mois avant sa date d'expiration. Voici une figure de la carte CPA CIB gold :

Chapitres IV : Analyse des résultats de l'enquête sur la carte CPA cas agence CPA 194 de Tizi-Ouzou

Figure n°03 : la carte CPA CIB gold



La carte CPA CIB gold est une carte bancaire qui servira le client à travers les fonctionnalités suivantes :

▪ **Paiement :**

La carte CPA CIB gold permet à son titulaire d'effectuer des paiements d'achat simples auprès des commerçants dotés de terminaux de paiement électroniques (TPE) portant cette vitrophonie sur leurs vitrines.

Le porteur de la carte peut effectuer jusqu'à 20 opérations de paiement sur TPE à concurrence de 200 000 DA par semaine.

Elle est aussi un moyen de règlement d'opération d'achat ou de paiement en ligne en toute sécurité, auprès des web marchands algériens.

Le paiement en ligne par carte CPA CIB gold est limité à 20 opérations de paiements à concurrence de 300 000 DA par semaine.

La commission de paiement par carte CPA CIB gold est gratuite pour les 20 premières opérations par semaine, et payante pour les opérations supplémentaires

- Paiement sur TPE : 10 DA par opération
- Paiement en ligne : 20 DA par opération

▪ **Retrait :**

La carte CPA CIB gold permet à son titulaire de faire des retraits d'argent rapides sur les distributeurs automatiques de billets (DAB) affichant le logo avec la disponibilité 24h/24h et 7j/7j.

Le maximum de retrait par cette carte c'est de 150 000 DA par semaine, en cumulant 10 opérations.

La commission de retrait par carte CPA CIB gold c'est :

Chapitres IV : Analyse des résultats de l'enquête sur la carte CPA cas agence CPA 194 de Tizi-Ouzou

- Retrait sur un DAB CPA : 25 DA par retrait
- Retrait sur un DAB d'une autre banque : 40 DA par retrait

La carte CPA CIB gold offre des plafonds de retrait et de paiement plus élevés, une assurance achats et accidents de voyage, une assistance renforcée et des offres promotionnelles exclusives. Elle est plus adaptée aux personnes qui voyagent fréquemment et qui cherche une carte qui offre un certain nombre d'avantages et de services exclusifs.

2.1.3 La carte CPA CIB corporate

La carte bancaire professionnelle s'est imposée au fil des années comme un outil de travail indispensable qui permet à son détenteur de gérer plus aisément ses dépenses professionnelles.

Le CPA a bien compris cela et a mis en service la carte CPA CIB corporate, a usages domestique, émise en faveur des entreprises et professionnels pour couvrir leurs différentes dépenses. La carte CPA CIB corporate est adossée à des comptes : professionnels, grandes entreprises, entités publiques. Son titulaire doit être une personne physique habilitée ou mandatée par l'entreprise détentrice du compte. La durée de validité de cette carte est de trois (03) ans, après l'expiration, elle donne lieu à un renouvellement automatique. Voici une figure de la carte CPA CIB corporate :

Figure n°04 : la carte CPA CIB corporate



La carte CPA CIB corporate est une carte bancaire qui servira les entreprises et les professionnelles à travers les fonctionnalités suivantes :

Chapitres IV : Analyse des résultats de l'enquête sur la carte CPA cas agence CPA 194 de Tizi-Ouzou

▪ **Paiement :**

La carte CPA CIB corporate permet à son titulaire d'effectuer des paiements d'achat simples auprès des commerçants dotés de terminaux de paiement électroniques (TPE) portant cette vitrophanie sur leurs vitrines.

Le porteur de la carte peut effectuer jusqu'à 10 opérations de paiement sur TPE à concurrence de 300 000 DA par semaine.

La commission de paiement par carte CPA CIB corporate est gratuite pour les 10 premières opérations par semaine, et payante pour les opérations supplémentaires

- Paiement sur TPE : 10 DA par opération
- Paiement en ligne : 20 DA par opération

La carte CPA CIB corporate a un plafond par montant de transaction de paiement de 80 000DA.

▪ **Retrait :**

La carte CPA CIB corporate permet à son titulaire de faire des retraits d'argent rapides sur les distributeurs automatiques de billets (DAB) affichant le logo avec la disponibilité 24h/24h et 7j/7j.

Le maximum de retrait par cette carte c'est de 50 000 DA par moi.

La commission de retrait par carte CPA CIB corporate c'est :

Retrait sur un DAB CPA : 25 DA par retrait

Retrait sur un DAB d'une autre banque : 40 DA par retrait

Le nombre de cartes CPA CIB corporate à tirer est déterminé par l'entreprise selon ses besoins.

Elle permet de mieux gérer les dépenses professionnelles grâce à un large éventail de services de gestion de compte.

2.1.4 La carte CPA CIB corporate plus

La carte CPA CIB corporate plus est une carte bancaire haut de gamme conçue pour répondre aux besoins des entreprises et des professionnels en Algérie. Elle offre une gamme d'avantages et de fonctionnalités par rapport à la carte corporate simple qui la rendent idéale pour gérer les dépenses professionnelles. La durée de validité de cette carte est de trois (03) ans, après l'expiration, elle donne lieu à un renouvellement automatique.


Voici une figure de la carte CPA CIB corporate plus :

Figure n°05 : la carte CPA CIB corporate plus



La carte CPA CIB corporate plus offre aux entreprises et professionnelles des montants de paiement et de retrait plus élevés que la carte CPA CIB corporate :

▪ **Paiement :**

La carte CPA CIB corporate plus permet à son titulaire d'effectuer des paiements d'achat simples auprès des commerçants dotés de terminaux de paiement électroniques (TPE) portant cette vitrophonie  sur leurs vitrines.


Le porteur de la carte peut effectuer jusqu'à 20 opérations de paiement sur TPE à concurrence de 20 000 000 DA par mois.

La commission de paiement par carte CPA CIB corporate plus est gratuite pour les 20 premières opérations par semaine, et payante pour les opérations supplémentaires

- Paiement sur TPE : 10 DA par opération
- Paiement en ligne : 20 DA par opération

La carte CPA CIB corporate a un plafond par montant de transaction de paiement de 80 000 DA.

▪ **Retrait :**

La carte CPA CIB corporate plus permet à son titulaire de faire des retraits d'argent rapides sur les distributeurs automatiques de billets (DAB) affichant le logo  avec la disponibilité 24h/24h et 7j/7j.

- Le maximum de retrait par cette carte est de 80 000 DA par mois.
- La commission de retrait par carte CPA CIB corporate plus est :
- Retrait sur un DAB CPA : 25 DA par retrait

Chapitres IV : Analyse des résultats de l'enquête sur la carte CPA cas agence CPA 194 de Tizi-Ouzou

- Retrait sur un DAB d'une autre banque : 40 DA par retrait

Le nombre de cartes CPA CIB corporate plus à tirer est déterminé par l'entreprise selon ses besoins.

2.2 Les cartes internationales

La carte CPA internationale est une carte bancaire délivrée par le Crédit Populaire d'Algérie (CPA) qui permet à son porteur d'effectuer des paiements et des retraits d'argent dans le monde entier. Les cartes CPA internationales sont dotées de la technologie de paiement sans contact (Contactless).

2.2.1 La carte CPA Visa classic

La carte CPA Visa classic est une carte sécurisée nominative à débit immédiat et à usage international. C'est un moyen de paiement et de retrait par excellence qui offre un confort d'utilisation. La condition d'avoir cette carte c'est d'être titulaire d'un compte en devise et un compte en dinars auprès de la banque CPA, son coût annuel est fixé à 7 140 DA. Elle est valide pendant une période de trois (03) ans avec une possibilité de renouvellement. Voici une figure de la carte CPA Visa classic :

Figure n°06 : la carte CPA visa classic



La carte CPA Visa classic peut servir le client par :

▪ Paiement :

La carte CPA Visa classic permet à son titulaire d'effectuer des paiements d'achat simples auprès des commerçants dotés de terminaux de paiement électroniques (TPE) portant cette vitrophonie sur leurs vitrines.

Le porteur de la carte peut effectuer jusqu'à 6 opérations de paiement sur TPE à concurrence de 700 EUR par jour.

Chapitres IV : Analyse des résultats de l'enquête sur la carte CPA cas agence CPA 194 de Tizi-Ouzou

Le paiement en ligne par carte CPA Visa classic est limité à 6 opérations de paiements à concurrence de 700 EUR par jour.

Le plafond de paiement sans contact est limité à 03 opérations de paiements à concurrence de 36 EUR par jour.

La commission de paiement par carte CPA Visa classic est débité du compte en dinars du titulaire de la carte, et pour cette raison le compte doit être alimenter. Cette commission est fixée à 500 DA par chaque opération de paiement (paiement par TPE, paiement en ligne, paiement sans contact).

▪ **Retrait :**

La carte CPA Visa classic permet à son titulaire de faire des retraits d'argents rapides sur les distributeurs automatiques de billets (DAB) affichant le logo **VISA** avec la disponibilité 24h/24h et 7j/7j.

Le porteur de la carte peut effectuer jusqu'à 06 opérations de retrait sur le DAB à concurrence de 700 EUR par jour.

La commission de retrait part carte CPA Visa classic est aussi débité du compte en dinars du titulaire de la carte. Elle est fixée à 1 000 DA par chaque opération de retrait sur DAB.

2.2.2 La carte CPA Visa gold

La carte CPA Visa gold est une carte internationale émise par le crédit populaire d'Algérie qui offre les mêmes services que la carte CPA Visa classic avec des avantages de plafond de paiement plus élevé, son cout annuelle est fixé à 9 000 DA. Elle est valide pendant une période de trois (03) ans avec une possibilité de renouvellement. Voici une figure de la carte CPA Visa gold :

Figure n°07 : la carte CPA visa gold



Chapitres IV : Analyse des résultats de l'enquête sur la carte CPA cas agence CPA 194 de Tizi-Ouzou

La carte CPA Visa gold peut servir le client par :

▪ **Paiement :**

La carte CPA Visa gold permet à son titulaire d'effectuer des paiements d'achat simples auprès des commerçants dotés de terminaux de paiement électroniques (TPE) portant cette vitrophanie sur leurs vitrines.

Le porteur de la carte peut effectuer jusqu'à 10 opérations de paiement sur TPE à concurrence de 1 500 EUR par jour.

Le paiement en ligne par carte CPA Visa gold est limité à 06 opérations de paiements à concurrence de 1 500 EUR par jour.

Le plafond de paiement sans contact est limité à 03 opérations de paiements à concurrence de 36 EUR par jour.

La commission de paiement par carte CPA Visa gold est débité du compte en dinars du titulaire de la carte, et pour cette raison le compte doit être alimenté. Cette commission est fixée à 500 DA par chaque opération de paiement (paiement par TPE, paiement en ligne, paiement sans contact).

▪ **Retrait :**

La carte CPA Visa gold permet à son titulaire de faire des retraits d'argent rapides sur les distributeurs automatiques de billets (DAB) affichant le logo **VISA** avec la disponibilité 24h/24h et 7j/7j.

Le porteur de la carte peut effectuer jusqu'à 07 opérations de retrait sur le DAB à concurrence de 550 EUR par jour.

La commission de retrait par carte CPA Visa gold est aussi débité du compte en dinars du titulaire de la carte. Elle est fixée à 1 000 DA par chaque opération de retrait sur DAB.

2.2.3 La carte CPA MasterCard Platinum

La carte CPA MasterCard Platinum est un instrument de paiement et de retrait pratique à usage exclusif de son porteur, utilisé uniquement à l'étranger. Cette carte est un moyen de paiement et de retrait à l'étranger garantissant des plafonds importants. Elle est adossée à un compte en devise dont le solde est de 8 000 EUR au minimum et un compte en dinar dont le solde est de 200 000 DA au minimum. Son coût annuel est fixé à 20 000 DA. Elle est valide pendant une période de trois (03) ans avec une possibilité de renouvellement. Voici une figure de la carte CPA MasterCard Platinum :


Chapitres IV : Analyse des résultats de l'enquête sur la carte CPA cas agence CPA 194 de Tizi-Ouzou

Figure n°08 : la carte CPA MasterCard Platinum



La carte CPA MasterCard Platinum peut servir le client par :

▪ **Paiement :**

La carte CPA MasterCard Platinum permet à son titulaire d'effectuer des paiements d'achat simples auprès des commerçants dotés de terminaux de paiement électronique (TPE) portant cette vitrophonie  sur leurs vitrines.

Le porteur de la carte peut effectuer jusqu'à 10 opérations de paiement sur TPE à concurrence de 3 000 EUR par jour.

Le paiement en ligne par carte CPA MasterCard Platinum est limité à 06 opérations de paiements à concurrence de 1 500 EUR par jour.

Le plafond de paiement sans contact est limité à 10 opérations de paiements à concurrence de 100 EUR par jour.

La commission de paiement par carte CPA MasterCard Platinum est débité du compte en dinars du titulaire de la carte, cette commission varie comme suite :

- Paiement inférieure à 50 EUR : 100 DA
- Paiement de 50 EUR à 1500 EUR : 500 DA
- Paiement supérieure à 1500 EUR : 1 000 DA

▪ **Retrait :**

La carte CPA MasterCard Platinum permet à son titulaire de faire des retraits d'argents rapides sur les distributeurs automatiques de billets (DAB) affichant le logo avec la disponibilité 24h/24h et 7j/7j.

Le porteur de la carte peut effectuer jusqu'à 04 opérations de retrait sur le DAB à concurrence de 600 EUR par jour.

Chapitres IV : Analyse des résultats de l'enquête sur la carte CPA cas agence CPA 194 de Tizi-Ouzou

La commission de retrait part carte CPA MasterCard Platinum est aussi débité du compte en dinars du titulaire de la carte. Cette commission varie comme suite :

- Retrait inférieur à 100 EUR : 1 000 DA
- Retrait supérieure ou égale à 100 EUR : 2 000 DA
- Les cartes CPA offre aussi des services gratuits comme la consultation de solde, assistance téléphonique et d'autre services supplémentaires.

2.3 Statistique de l'évolution d'utilisation de la carte CPA CIB selon les exercices 2021-2022

Tableau n°01 : évolution de l'utilisation de la carte CPA CIB au cours des exercices 2021-2022 (carte CIB et CIB corporate)

Emission de cartes	2021	2022	Evolution (%)
Nombres de cartes CIB en circulation	393736	449067	14%
Nombres de carte CIB utilisée	98295	120306	22%
Taux d'utilisation	25%	27%	+2 points

Le nombre de cartes émises a augmentée de 14% entre 2021 et 2022, passant de 393736 cartes à 449067 cartes. Cette augmentation est due à une forte demande de la part des clients, attirer par les avantages de la carte CPA CIB, tel que son large éventail de fonctionnalité, ses frais réduits et son accessibilité.

Le nombre de cartes CPA CIB utilisée à augmenter de 22% entre 2021 et 2022, passant de 98295 cartes a 120306. Le taux d'utilisation des cartes CPA CIB à augmenter de 02 points de pourcentage entre 2021 et 2022, passant de 25% à 27%. Cette augmentation est due à une meilleure sensibilisation des clients aux avantages de la carte CPA CIB et a une utilisation plus fréquente de la carte pour les paiements quotidiens.

2.3.1 L'impact de l'évolution d'utilisation de la carte CPA CIB sur le crédit populaire algérien

L'augmentation dans l'utilisations de la carte CPA CIB est accompagner par des impacts majeurs sur la banque de crédit populaire algérien tel que l'augmentation de l'activité monétique domestique qui se présente dans le tableau suivant.

Chapitres IV : Analyse des résultats de l'enquête sur la carte CPA cas agence CPA 194 de Tizi-Ouzou

Tableau n°02 : évolution de l'activité monétique domestique (paiement et retrait par carte CPA) au cours des exercices 2021-2022

Utilisation des cartes CIB	2021	2022	Evolution (%)
Nombre des opérations	2894509	4469948	54 ,43%
Montant des opérations (MDA)	43997	64705	47,07%

L'activité domestique a enregistré une progression significative en 2022. Le volume des transactions traitées par le Back office CPA (retrait, paiement) a évolué de 54,43%, passant de 2894509 opérations en 2021 à 4469948 opérations fin 2022. Avec une progression du montant de 47%, passant de 43997 MDA à 64705 MDA.

L'augmentation du nombre de transactions par carte CPA CIB génère des commissions supplémentaires pour le crédit populaire algérien.

L'augmentation de la densification des automates de l'activité monétique domestique.

A partir du bilan de CPA on a pu déduire ce tableau qui montre l'augmentations de la densification des DAB et TPE CPA entre 2021 et 2022.

Tableau n°03 : évolution de la densification des DAB et TPE entre 2021 et 2022

Les automates installés	2021	2022	Evolution (%)
TPE	24469	38144	29,4%
DAB	68	73	7,3%

Le nombres de TPE a augmenté de 29,4% entre 2021 et 2022, passant de 24 469 à 38 144.

Le nombres de DAB a augmenté de 7,3% entre 2021 et 2022, passant de 68 à 73.

L'augmentation de nombre de TPE et de DAB permettra aux clients d'accéder plus facilement aux services bancaires CPA, ce qui pourrait entraîner une augmentation de la fidélité à la banque.

Cette augmentation pourrait permettre à la banque CPA de réduire ses couts opérationnels, notamment en réduisant le nombre de transactions en espèces.

En contrepartie elle a des charges à assumer par la banque CPA tel que la mise en place des mesures de sécurité adéquates pour protéger ses clients de la fraude à la carte, et les couts d'installations et de maintenance de DAB et TPE qu'elles doivent être inférieure aux avantages potentiels de ces automates pour garantir l'intérêt de la banque.

2.4 Statistique d'évolution de la carte CPA international selon l'exercice 2021-2022

Tableau n°04 : évolution de l'utilisation de la carte CPA international

Emission de cartes	2021	2022	Evolution (%)
Nombres de cartes en circulation	34551	34716	0%
Nombres de cartes utilisées	4598	10783	135%
Taux d'utilisation	13%	31%	+18 points

Le nombre de cartes CPA international émise a connu une stabilité entre 2021 et 2022, mais le nombre de cartes utilisées à augmenter de 135%, passant de 4598 cartes à 10783 cartes, évoluant de 18 points dans le taux d'utilisation. Cette augmentation dans l'utilisations de la cartes CPA internationale est due à l'adoption de la carte par de nouveaux commerçants et l'amélioration de la sensibilisation des consommateurs aux avantages de la carte.

2.4.1 L'impact de l'évolution d'utilisation de la carte CPA internationale sur le crédit populaire algérien

L'augmentation dans l'utilisations de la carte CPA internationale est accompagner par des impacts majeurs sur la banque de crédit populaire algérien tel que l'augmentation de l'activité monétique internationale qu'on peut présenter dans le tableau suivant :

Tableau n° 05 : évolution de l'activité monétique internationale (paiement et retrait par carte CPA) au cours des exercices 2021-2022

Utilisation de la carte internationale	2021	2022	Evolution (%)
Nombre d'opérations	87010	182151	109%
Montant d'opérations(MUSD)	19,06	30,03	57%

L'activité monétique internationale a enregistré une progression significative en 2022. Le volume des transactions faite par carte CPA internationale son évolué de 109%, passant de 87010 opérations en 2021 à 182151 opérations fin 2022, avec une progression du montant de 57%, passant de 19,06 MUSD à 30,03 MUSD.

L'augmentation du nombre de transactions par carte CPA internationale génère des commissions supplémentaires pour le crédit populaire algérien.

Chapitres IV : Analyse des résultats de l'enquête sur la carte CPA cas agence CPA 194 de Tizi-Ouzou

L'utilisation de la carte CPA internationale peut réduire les coûts associés aux transactions internationales, car la banque n'aura plus à convertir les devises ou à payer des frais de transaction élevés.

L'Augmentation de l'acceptation des cartes CPA internationale

Tableau n°06 : évolution des acceptations de la carte CPA internationale au cours des exercices 2021-2022

Acceptations des cartes CPA	2021	2022	Evolution (%)
Nombre d'acceptation	23096	76241	230%

Le nombre d'acceptation de la carte CPA a l'internationale a connu une augmentation importante passant de 23096 acceptations en 2021 à 76241 acceptations en 2022, avec un pourcentage d'évolution de 230%.

Cette augmentation élargit le champ d'utilisation de la carte CPA, ce qui pourrait entraîner une augmentation de la fidélité à la banque, et améliorer l'image de marque de crédit populaire algérien.

Faciliter la circulation des fonds entre pays et éviter les risques associés à la circulation de liquide.

2.5 Observation personnelle

D'après notre expérience au sein de l'agence CPA 194 de Tizi Ouzou, et plus exactement au service clientèle, on a eu l'opportunité d'observer la réception des critiques et des éloges de la part de la clientèle concernant la carte CPA, ce qui peut affecter la relation entre la banque et ses clients.

Les éloges :

- La carte CPA est simple et pratique à usage quotidien
- La carte CPA offre au client un accès à son compte 24h/24h et 7j/7j soit pour le paiement soit pour le retrait n'importe où
- Les démontions de la carte sont idéale
- Difficulté à pénétrer la carte grâce aux mesures de sécurité, même si au cas de vol ou de perte de la carte, elle sera bloquée après en avoir informé l'agence par son titulaire
- C'est une alternative de la circulation d'espèce ce qui peut entraîner des agressions ou d'autre risque

Chapitres IV : Analyse des résultats de l'enquête sur la carte CPA cas agence CPA 194 de Tizi-Ouzou

- La carte CPA est accompagnée d'un service d'assistance téléphonique pour orienter le client
- Elle offre un gain de temps, gain d'effort, gain de transport en remplaçant le déplacement à la banque par des transactions électroniques via le téléphone ou les automates de paiement et de retrait
- La carte CPA internationale permet de déposer de l'argent en Algérie et les utiliser à l'étranger
- Le CPA offre une large gamme de cartes selon le besoin de client

Nous avons pu recueillir quelques avis de certains clients :

- « La carte CPA est une solution adaptée pour ce qui n'ont pas de temps de faire les retraits au guichet de la banque » client de CPA depuis 2021.
- « Je suis satisfait de ma carte CPA parce qu'elle est facile à utiliser, et elle me propose des nouveaux services innovants » client de CPA depuis 2003.
- « La carte CPA est un moyen efficace de satisfaire nos besoins » client de CPA depuis 2018.

Ces éloges sont dus à la satisfaction des clients par la carte CPA ce qui peut affecter la banque d'une manière positive par le renforcement de la fidélisation clientèle et apporter plus de clients pour la banque par la méthode de bouche à oreille.

Les critiques :

L'agence reçoit des réclamations concernant la carte CPA sur :

- Le retard de renouvellement de carte qui est justifié par l'agence par le manque de la matière première
- La saturation fréquente des sites web CPA
- La carte CPA Visa qui rencontre des problèmes pour effectuer des transactions à l'étranger
- La commission des transactions par cartes CPA internationale élevée
- Le coût élevé d'obtention de la carte CPA internationale (le coût annuel)
- L'alimentation du compte élevée exige pour accéder à la carte CPA MasterCard

Nous avons pu recueillir quelques avis de certains clients :

- « Je rencontre souvent des échecs d'effectuer des transactions par ma carte CPA Visa en France » cliente de CPA depuis 2021.
- « Les exigences de votre carte CPA MasterCard est une raison convaincante d'abandonner votre service » client de CPA depuis 2016.

Chapitres IV : Analyse des résultats de l'enquête sur la carte CPA cas agence CPA 194 de Tizi-Ouzou

Ces critiques sont dus aux lacunes présenter par la carte CPA ce qui peut affecter la banque d'une manière négative par la perte des clients pour chercher leur satisfaction chez d'autre banque concurrente.

Le segment de clientèle âgé est male sensibilisé par rapport aux cartes, même s'il possède de la carte il préfère d'utiliser les moyens classiques. La plupart de cette catégorie refuse complètement l'utilisation de nouvelle technologie et particulièrement la carte.

Conclusion

La carte CPA est une carte bancaire proposée par la banque de crédit populaire algérien (CPA) qui inclue les carte domestique ou bien les carte CPA CIB et les carte internationale CPA Visa et MasterCard. L'essor de cette carte a révolutionné l'accès aux services bancaire CPA en introduisant des solutions de paiement et de retrait moderne, sécurisée, accessible.

La carte CPA a eu un impact positif majeur sur la banque CPA, tant en termes d'augmentations de sa clientèle et de ses revenus que d'amélioration de son image de marque et de l'expérience client. Face à un environnement en constante évolution, la banque devra relever des défis tels que la concurrence accrue et la nécessité d'une inclusion financière plus importante.

Néanmoins, la carte CPA demeure un outil précieux pour la banque CPA pour poursuivre sa croissance et répondre aux besoins changeants de ses clients.

CONCLUSION GENERALE

Les banques et les établissements financiers sont les piliers de financement de l'économie. Leur bonne santé est étroitement liée à de l'ensemble de tissu économique. Le système de paiement, un élément essentiel de leur activité, constitué d'intermédiaires, de moyens de paiement et de procédures, est un indicateur précieux de l'évolution économique d'un pays. Il reflète en effet l'efficacité des échanges et la confiance des acteurs économiques.

Grâce aux progrès de la technologie en matière de transmission des données et à leur diffusion toujours plus large via des supports variés : ordinateur, téléphone mobile, le monde de paiement s'est énormément enrichi.

Ces dernières années ont émergé de nombreux moyens de paiement innovants, lesquels sont devenus un véritable levier dans le système bancaire.

Aujourd'hui la monétique est devenue un élément clé de l'infrastructure financière. Elle permet d'optimiser les processus de paiement, d'améliorer la sécurité des transactions et de favoriser l'inclusion financière.

C'est dans ce chemin que la modernisation des moyens de paiement a été lancée en Algérie, en créant des nouveaux moyens de paiement et de nouveau système visant l'amélioration de système de paiement.

Le but de notre travail c'est de de répondre à la problématique à travers une question fondamentale à savoir « quel est l'impact de la modernisation des moyens de paiement sur la banque ».

Afin de bien répondre à cette problématique, nous avons choisi l'agence CPA 194 de Tizi Ouzou pour savoir l'effet de l'utilisation de la carte CPA sur le crédit populaire algérien.

D'après notre expérience au sein de la banque on a pu déduire que l'utilisation de la carte CPA a eu un impact significatif et multidimensionnel sur le crédit populaire algérien. En offrant un moyen de paiement pratique, sécurisé et accessible, ces cartes ont contribué à la bancarisation de la population, notamment dans les zones rurales. Elles ont également permis au CPA de moderniser ses services et renforcer sa compétitivité sur le marché bancaire algérien. Sur le plan économique, les cartes CPA ont favorisé le développement du commerce électronique et stimulé l'activité économique en général. Pour le CPA, elles représentent une source de revenus non négligeable grâce aux commissions sur les transactions. En outre, les données générées par l'utilisations de ces cartes permettent à la banque d'affiner son offre de produits et

de services, de mieux connaître les habitudes de consommation de sa clientèle et d'optimiser sa gestion des risques.

La modernisation des moyens de paiement représente une véritable révolution pour le secteur bancaire. Elle offre de nombreuses opportunités, mais nécessite également une adaptation constante des institutions financières pour rester compétitives et répondre aux attentes des consommateurs. Les banques doivent investir dans les technologies, développer des nouveaux services et adopter une culture plus centrée sur le client pour réussir dans ce nouvel environnement.

LISTE DES ABREVIATIONS

CPA : Crédit Populaires Algérien

CIB : Carte Interbancaire

FMI : Fonds Monétaire International

ABEF : Association des Banques et Etablissements Financiers

TIC : Technologies de l'Information et de Communication (TIC).

BA : Banque d'Algérie

BNA : La Banque Nationale d'Algérie

BEA : La Banque Extérieure d'Algérie

BADR : La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural

BDL : La Banque de Développement Local

CNEP : La Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance

A BC: Araba Banking Corporation-Algeria

SRH : Société de Refinancement Hypothécaire

A L C: Arab Leasing Corporation

M L A: Maghreb Leasing Algérie

CNMA : Caisse nationale de mutualité agricole

SNL : Société nationale de Leasing

ILA :Ijar Leasing Algérie

BH :Banque de l'Habitat

CAA :Crédit Agricole Algérien

BAD :La Banque Algérienne de Développement

DAB : Distributeur Automatique de Billet

GAB : Guichet Automatique de Billet

ARTS : Système Algérien de Règlement Brute en Temps Réel

ATCI : Système Algérien de Télé compensation

SIT : Système Interbancaire de Télé compensation

TPE : Terminale de Paiement Electronique

UIT : l'Union Internationale des Télécommunications

ADSL: Asymmetrical Digital Subscriber Line

GSM: Global System for Mobil Communications

SATIM :Société d'Automatisation des Transactions Interbancaire de la Monétique

SPA : Société Par Action

RMI :Réseau Monétique Interbancaire

CPI :Centre de Pré compensation Interbancaire

RTGS : le système de paiement de gros montants et de paiements urgents

GIE Monétique : Groupement d'Intérêt Economique Monétique

BCE : La Banque Centrale Européenne

BRI : la Banque des Règlements Internationaux

PME : portemonnaie électronique

PMV : portemonnaie virtuel

NFC : Near Field Communication

LISTE DES SCHEMAS

1	Schéma n°01 : les activités de la banque centrale	07
2	Schéma n°02 : les activités des banques commerciales	07
3	Schéma n°03 : le fonctionnement de l'activité monétique	25
4	Schéma n°04 : la circulation de la monnaie fiduciaire	39
5	Schéma n°05 : la circulation de la monnaie scripturale	39
6	Schéma n°06 : Circuit simplifié du chèque	41
7	Schéma n°07 : Circuit simplifié du virement	43
8	Schéma n°08 : Circuit simplifié du prélèvement	44

LISTE DES FIGURES

1	Figure n°01 : la position de l'agence CPA 194 Tizi Ouzou	60
2	Figure n°02 : la carte CPA CIB classic	64
3	Figure n°03 : la carte CPA CIB gold	66
4	Figure n°04 : la carte CPA CIB corporate	67
5	Figure n°05 : la carte CPA CIB corporate plus	69
6	Figure n°06 : la carte CPA visa classic	70
7	Figure n°07 : la carte CPA visa gold	71
8	Figure n°08 : la carte CPA MasterCard Platinum	73

LISTE DES TABLEAUX

1	Tableau n°01 : évolution de l'utilisation de la carte CPA CIB au cours des exercices 2021-2022 (carte CIB et CIB corporat)	74
2	Tableau n°02 : évolution de l'activité monétique domestique (paiement et retrait par carte CPA) au cours des exercices 2021-2022	75
3	Tableau n°03 : évolution de la densification des DAB et TPE entre 2021 et 2022	
4	Tableau n°04 : évolution de l'utilisation de la carte CPA international	75
5	Tableau n° 05 : évolution de l'activité monétique internationale (paiement et retrait par carte CPA) au cours des exercices 2021-2022	76
6	Tableau n°06 : évolution des acceptations de la carte CPA internationale au cours des exercices 2021-2022	77

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

1. Ammour BENHALIMA. Le système bancaire algérien : textes et réalité, édition Dahlab, Alger, 1996, p.9-24
2. Rowe. F, « Des banques et des réseaux, productivité et avantages concurrentiels », Edition Economica, 1994.
3. Flipo (J.P.), « Automatisation des services : de la technologie au marketing », Décision Marketing, n° 14, 2002, p. 55
4. Didier Hallépée. L'univers de la monétique. Éditions Eyrolles.2008

MEMOIRES

1. H. ARROUDJ (2015), Réforme et modernisation du système bancaire algérien durant la période 1990-2010, Thèse de Doctorat en sciences commerciales, option finances et économie internationale, Université d'Oran 2.
2. Salima REKIBA. Le Système Bancaire Algérien : Etat des lieux, degré de libéralisation et problèmes d'inadaptation avec les règles de l'AGCS. Université d'Oran p. 128
3. Safia ZOURDANI. Le financement des opérations du commerce extérieur en Algérie : cas de la BNA [en ligne]. Mémoire de magister. Science Economique. Université Mouloud Mammeri Tizi-Ouzou, 30/05/2012, p.14.
4. Faiza HENNICHE. Le management dans les banques publiques algériennes [en ligne]. Mémoire de magister. Université d'Oran, P.40
5. Oussama Chencheh, les déterminants de l'adoption de l'E-Banking par les institutions financiers, mémoire de maîtrise, Université de Québec à Montréal, Juillet 2011.
6. Dr. LAZREG Mohammed : Les impacts des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) sur la performance des banques algériennes. Université de Sidi Bel Abbés. p. 65
7. Refafa Brahim. La monétique en Algérie, développement et perspectives. Université de Saida.2020
8. LZAREG M.2015. Thèse présentée pour l'obtention d'un diplôme de doctorat en science de gestion. « Développement de la monétique en Algérie réalité et perspectives». Université de sidi bel abbés.
9. KOKENE C.2021. « Évolution de la monétique en Algérie ». Mémoire en ligne

10. STITI S, TAALBI S.2021 « la modernisation des moyens de paiement ». Mémoire d'obtention du diplôme de master en science de gestion. Université UMMTO.p50
11. KOKENE C.2021. « Évolution de la monétique en Algérie ». Mémoire en ligne

SITE WEB

1. www.ummt0.dz/IMG/pdf/Mém0re_de_Magister_Melle_ZOURDANI_Safia.pdf.
2. [www.memoireonline.com/ Reglementation-prudentielle-et-performances-du-systeme-bancaire-au-Cameroun](http://www.memoireonline.com/Reglementation-prudentielle-et-performances-du-systeme-bancaire-au-Cameroun)
3. www.ecb.europa.eu/explainers/tell-me/html/what-is-a-central-bank.fr.html
4. [www.memoireonline.com/ Reglementation-prudentielle-et-performances-du-systeme-bancaire-au-Cameroun](http://www.memoireonline.com/Reglementation-prudentielle-et-performances-du-systeme-bancaire-au-Cameroun)
5. Les Banques d'Algérie, «20 Banques et 9 établissements financiers actuellement agréés, Point économique Algérie : la référence du monde de l'entreprise et des décideurs en affaires » ; Dimanche, 24 Mars 2013. Disponible sur : www.lepointeco.com/algerie/20-banque-et-9-établissement-financiers-actuellement-agrees_LepointEconomique.html
6. www.arpt.dz. Rapport de l'observation de la marche de la téléphonie mobile. 2015.p2
7. Le petit Larousse 2024. (Edition en ligne)
8. www.made-in-algeria.com/news/satim-5861.html.

LOIS ET ORDONNANCES

1. Ordonnance 03-11 du 26 Août 2003, p 10
2. La loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit, modifiée et complétée : article 55.
3. La loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit, modifiée et complétée : article 56.

GUIDE

1. Guide des banques et des établissements financiers. Edition 2015, Imprimé en Algérie. Disponible au format PDF sur :www.kpmg.com/DZ/fr/IssesAndInsights/publications/Documents/

ARTICLES

1. Salima REKIBA. Le Système Bancaire Algérien : Etat des lieux, degré de libéralisation et problèmes d'inadaptation avec les règles de l'AGCS. [En ligne].

Université d'Oran 2, 21/06/2015. p.126 Disponible au format PDF sur : www.enp-oran.dz/wp-content/uploads/2016/09/coast16-12.pdf.

2. Vandercammen (M), La distribution, De Boeck, 2002, Université de Paris.
3. Diniz, p (2022).la banque à distance : un levier essentiel pour l'inclusion financier
4. Rapport de la Banque d'Algérie 2011 ; 2012 ; 2013 ; 2014.
5. Rapport annuel de la Banque d'Algérie 2015. p. 82
6. Rapport Annuel Banque d'Algérie 2015, p. 84
7. Synthèse e-Algérie 2013, algerianembassy.ru, 2008, p7-12
8. L. Doudi, Rapport UIT 2016, www.elabweb.dz, Janvier 2017.
9. Kessouri M.A., (2013), « Les indicateurs de télécommunication/TIC : Etat des lieux en Algérie »,11ème réunion sur les indicateurs télécom./TIC, Mexico, Mexique, document du Ministère de la poste et des technologies de l'information et de la communication, Algérie.
10. Conseil économique et sociale
11. Michel Aglietta et Laurence Scialom, les risque de la monnaie électronique, revue française de L'Économie politique, Altern. Économiques, paris 2002.p5
12. Bounie David et Soriano Sébastien, La monnaie électronique Principes, fonctionnement et organisation, Les Cahiers du numérique, 2002.p2.
13. Paul Trescases, carte bancaire et technologie : système CB, revue française de L'Économie politique n° 14, Altern. Économiques, paris 2002. P 3
14. Jean-Claude Paillès, les systèmes de paiement électronique sur internet Les Cahiers du numérique, 2003. P3

TABLE DES MATIERES

1	Introduction générale.....	1
2	1. Choix de thème.....	2
3	2. Objectif de travail.....	2
4	3. Structure de travail.....	3
	CHAPITRE I : LE SYSTEME BANCAIRE ALGERIEN.....	4
	Introduction.....	5
	Section 01 : présentation et historique du système bancaire algérien.....	6
	1.1 Définition du système bancaire.....	6
	1.2 Les acteurs du système bancaire algérien.....	6
	1.2.1 La banque centrale d'Algérie.....	6
	1.2.2 Les banques commerciales.....	7
	1.2.3 Les établissements financiers.....	9
	1.3 Le rôle du système bancaire.....	9
	1.4 L'évolution du système bancaire algérien.....	10
	1.4.1 Première phase :.....	10
	1.4.2 Deuxième phase :.....	11
	Section 02 : L'introduction des technologies de l'information et de communication et leur impact sur le système bancaire algérien.....	14
	2.1 L'innovation dans la distribution des services et l'émergence du multi canal.....	14
	2.1.1 Les avantages du multicanal pour les banques algériennes.....	15
	2.2 La banque à distance.....	15
	2.2.1 L'émergence de la banque à distance en Algérie.....	16
	2.3 Le Système Algérien de Règlement Brute en Temps Réel (ARTS).....	16
	2.4 Le Système Algérien de Télé-compensation (ATCI).....	17
	2.5 La monétique.....	18
	2.6 La modernisation du système bancaire comme une exigence du marché financier national.....	19
	Conclusion.....	21
	CHAPITRE II : DESCRIPTION DE LA MONETIQUE.....	22
	Introduction.....	23
	Section 01 : Présentation générale de la monétique.....	24

1.1	Définition de la monétique.....	24
1.2	Les acteurs de la monétique	24
1.3	Les instruments de transaction monétique	25
1.3.1	La banque électronique.....	25
1.3.2	La monnaie électronique.....	26
1.3.3	La carte bancaire.....	26
1.3.4	La carte à puce	26
1.3.5	Terminal de paiement électronique (TPE)	27
1.3.6	Le distributeur automatique de billet (DAB).....	27
1.4	L'impact de la monétique sur la banque.....	27
1.4.1	L'évolution des moyens de de paiement.....	27
1.4.2	Augmentation de la concurrence	28
1.4.3	Renforcement de la relation client	28
1.4.4	La maîtrise des risques.....	28
1.4.5	Opportunités de croissance	28
Section 02 : L'évolution de la monétique en Algérie.....		29
2.1	L'apparence de la monétique en Algérie	29
2.2	La création de la société d'automatisation des transactions interbancaire de la monétique (SATIM)	29
2.2.1	La structure de la SATIM.....	30
2.2.2	Les missions de la SATIM.....	30
2.3	Lancement de réseau monétique interbancaire (RMI).....	31
2.3.1	Le rôle de réseau monétique interbancaire	31
2.3.2	Les objectifs de réseau monétique interbancaire	31
2.4	Création du Centre de Pré-compensation Interbancaire (CPI).....	32
2.5	La mise en place des nouveaux systèmes de paiement	32
2.6	Introduction des cartes Visa et Mastercard	33
2.7	La création du Groupement d'Intérêt Economique Monétique (GIE Monétique).....	33
2.7.1	Les fonctions de GIE monétique	33
2.8	Lancement de e-paiement	34
Conclusion		35
CHAPITRE III : DES MOYENS DE PAIEMENTS CLASSIQUES AUX MOYENS DE PAIEMENTS MODERNES		36
Introduction.....		37
Section 01 : les moyens de paiement classiques.....		38

1.1	Définition d'un moyen de paiement.....	38
1.2	Les déferents moyens de paiement classique.....	38
1.2.1	Les deux formes de la monnaie	38
1.2.2	Les instruments de paiement.....	40
Section 02 : les moyens de paiement moderne		48
2.1	Les différents moyens de paiement moderne.....	48
2.1.1	La nouvelle génération de la monnaie	48
2.1.2	Les instruments de paiement moderne.....	50
Conclusion		55
CHAPITRE IV : ANALYSE DES RESULTATS DE L'ENQUETE SUR LA CARTE CPA CAS AGENCE CPA 194 DE TIZI OUZOU		56
Introduction.....		57
Section 01 : présentation de l'établissement d'accueil		58
1.1	Présentation générale du crédit populaire d'Algérie.....	58
1.2	Les fonctions principales du CPA	58
1.3	Présentation de l'agence CPA 194 de Tizi Ouzou :	59
1.4	Organigramme de l'agence CPA 194 de Tizi Ouzou	61
1.5	Les missions et le rôle de l'agence CPA 194 de Tizi Ouzou.....	61
1.6	Les produits et services proposée par l'agence CPA 194.....	62
Section 02 : analyse des données de la carte CPA		63
2.1	Les cartes domestiques.....	64
2.1.1	Carte CPA CIB classic	64
2.1.2	La carte CPA CIB gold	65
2.1.3	La carte CPA CIB corporate	67
2.1.4	La carte CPA CIB corporate plus.....	68
2.2	Les cartes internationales	70
2.2.1	La carte CPA Visa classic.....	70
2.2.2	La carte CPA Visa gold	71
2.2.3	La carte CPA MasterCard Platinum	72
2.3	Statistique de l'évolution d'utilisation de la carte CPA CIB selon les exercices 2021-2022	74
2.3.1	L'impact de l'évolution d'utilisation de la carte CPA CIB sur le crédit populaire algérien	74
2.4	Statistique d'évolution de la carte CPA international selon l'exercice 2021- 2022	76

2.4.1 L'impact de l'évolution d'utilisation de la carte CPA internationale sur le crédit populaire algérien	76
2.5 Observation personnelle.....	77
Conclusion	80
CONCLUSION GENERALE.....	81
LISTE DES ABREVIATIONS	84
LISTE DES SCHEMAS	87
LISTE DES FIGURES	89
LISTE DES TABLEAUX.....	91
BIBLIOGRAPHIE	94

Résumé

La modernisation des moyens de paiement souligne le passage d'une économie traditionnelle basée sur l'argent liquide et la monnaie en papier vers une économie numérique où les transactions se font d'une manière électronique grâce aux moyens de paiement dématérialisés tels que les cartes, les paiements mobiles, le portefeuille électronique. La modernisation des moyens de paiement a profondément transformé nos habitudes de consommation et nos relations avec l'argent, les espèces et les chèques, autrefois rois, ont progressivement cédé leur place à des solutions numériques plus pratiques, sécurisées. Cette modernisation est un phénomène irréversible qui va continuer à se développer dans les années à venir, et les banques mieux adaptées à ce phénomène sont les plus capables de répondre aux besoins d'une société de plus en plus connectée.

Anglais

The modernization of payment methods underlines the transition from a traditional economy based on cash and paper money towards a digital economy where transactions are carried out electronically using dematerialized means of payment such as cards, mobile payments, electronic wallet. The modernization of payment methods has profoundly transformed our consumption habits and our relationships with money; cash and checks, once kings, have gradually given way to more practical, secure digital solutions. This modernization is an irreversible phenomenon, which will continue to develop in the years to come, and the banks best adapted to this phenomenon are the most capable of meeting the needs of an increasingly connected society.

Mots clés

- **La modernisation**
- **La monétique**
- **La digitalisation**
- **La dématérialisation**
- **Paiement**
- **Transaction**